



Investir dans les populations rurales

Bénin

**Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale
(PACER)**

Rapport de supervision

Rapport principal et appendices

Dates de la mission: du 14 au 30 décembre 2015

Date du document: 28/01/2016

No. du Projet: 1331

No. du rapport: 4005-BJ

Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes

Table des matières

A.	Introduction	5
B.	Vue d'ensemble de l'exécution du Projet	Error! Bookmark not defined.
C.	Produits et effets	Error! Bookmark not defined.
D.	État d'avancement de l'exécution du Projet	Error! Bookmark not defined.
E.	Aspects fiduciaires	Error! Bookmark not defined.
F.	Durabilité	Error! Bookmark not defined.
G.	Autres	Error! Bookmark not defined.
H.	Conclusion	Error! Bookmark not defined.

Appendices

Appendice 1:	Résumé de l'état d'avancement du Projet et notes attribuées	22
Appendice 2:	Cadre logique actualisé: état d'avancement par rapport aux objectifs, effets et produits	26
Appendice 3:	Récapitulatif des principales mesures à prendre dans les délais convenus	33
Appendice 4:	État d'avancement matériel par rapport au PTBA (y compris indicateurs SYGRI)	35
Appendice 5:	Aspects financiers: performance financière effective par bailleur de fonds et par composante, et décaissements par catégorie	40
Appendice 6:	Application des dispositions de l'accord de financement: état d'avancement	43
Appendice 7:	Gestion des savoirs: apprentissage et innovation	45

Liste des sigles et acronymes

ADV	Association de Développement Villageois
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIB	Appui aux institutions de base
ASF	Association de Services Financiers
AVC	Association Villageoise de Commercialisation
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDCC	Comité Départemental de Concertation et de Coordination
CNA	Comité National d'Approbation des microprojets
CNP	Comité National de Pilotage
CNOS	Comité National d'Orientation et de Suivi
COROS	Comité régional d'orientation et de suivi
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme
CP	Coordonnateur du Programme
CRA	Comité Régional d'Approbation des microprojets
CRCO	Comité régional de concertation et d'orientation
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSE	Cellule Suivi-Evaluation
CVC	Comité Villageois de Concertation
CVD	Comité Villageois de Développement
DEP	Diagnostic Evaluation Participatif
DPLR	Direction de la Promotion et de la Législation Rurales
DPNV	Diagnostic Participatif Niveau Village
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DPQC	Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles
FBS	Fonds Belge de Survie
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FR	Financement rural
GF	Groupement Féminin
GIE	Groupement d'intérêt économique
GJ	Groupement des Jeunes
IEC	Information, Education et Communication
IFDC	International Fertilizer Development Center
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
LGB	Laboratoire de génétique et des Biotechnologies de l'Université Nationale du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCL	Maison des Collectivités Locales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIP	Microprojet
MPE	Micro et Petite Entreprise
OCS	Observatoire du Changement Social
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPP	Opérateur Partenaire Polyvalent
OPS-FR	Opérateur Partenaire Spécialisé en Financement Rural
PACER	Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PADER	Programme d'Appui au Développement Rural
PADPPA	Programme D'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PAGER	Projet d'Activités Génératrices de Revenus
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAPSFRA	Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés
PDC	Plan de Développement Communal
PDRT	Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PDV	Plan de Développement Villageois

PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDCC	Programme National de Développement Conduit par les Communautés
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles et Producteurs Agricoles du Bénin
PPA/PDRT	Programme de pérennisation des acquis de l'ex-PDRT
PROMIC	Projet de Microfinance et de Commercialisation
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
PUASA	Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
R&T	Racines et tubercules
RAF	Responsable Administratif et Financier
RAGR	Responsable Activités Génératrices de Revenus
RAIB	Responsable Appui aux Institutions de Base
RFR	Responsable Financement Rural
RSE	Responsable Suivi-Evaluation
RURA	Responsable d'Unité Régionale d'Appui
SAE	Services d'Appui aux Entreprises
SEP	Suivi Evaluation Participatif
SFD	Système Financier Décentralisé
TS	Technicien Spécialisé
UCP	Unité de Coordination du Programme
URA	Unité Régionale d'Appui

A. Introduction¹

1. Une mission de supervision conjointe du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Gouvernement du Bénin du Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) s'est déroulée au Bénin du 14 au 30 décembre 2015. Elle avait pour objectifs : i) d'évaluer la performance globale du projet et son impact sur les groupes cibles; ii) d'apprécier la qualité de la gestion administrative et comptable du projet ; iii) de faire le point de l'état d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2015 par composante, aussi bien au niveau physique que financier ; iv) d'apprécier le niveau d'exécution des principales recommandations de la dernière mission de supervision de juin 2015 ; v) de passer en revue les procédures d'acquisition des biens et services du projet, et vi) d'analyser avec les équipes du projet et les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre, les difficultés et les contraintes rencontrées et proposer des solutions appropriées.

2. Le PACER, d'un coût total de 47,78 millions d'USD, devait être financé par : un don et un prêt du FIDA de 17,92 millions d'USD (37,5% du coût total du Projet) ; un prêt de la BOAD de 9,06 millions d'USD (19%) ; un don du PNUD de 3,04 millions d'USD (6,4%) ; un don de la FAO de 0,5 million d'USD (1%) ; une contribution du Gouvernement du Bénin de 4,38 millions d'USD ; (9,2%), des Bénéficiaires de 2,93 millions d'USD (6,1%) ; et des Institutions financières partenaires de 9,93 millions d'USD (20,8%). D'une durée d'exécution de 6 ans, le Prêt/Don est entré en vigueur le 01/10/2010. Sa date d'achèvement est prévue pour le 31/12/2016 et la clôture, le 30/06/2017. Enfin de compte, seul le FIDA, l'Etat, les Institutions financières et les Bénéficiaires ont participé au financement du Projet.

3. La mission a rencontré à Cotonou les principaux partenaires du projet, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Tutelle technique du projet) et le Ministère des Finances (Représentant de l'Emprunteur). La mission a visité les régions d'intervention du Projet au cours de laquelle elle a rencontré les autorités administratives, les structures locales décentralisées et les partenaires œuvrant dans le développement agricole et rural.

4. La mission a travaillé en étroite collaboration avec l'Unité de coordination du Programme Cadre d'Interventions du FIDA en milieu rural (ProCaR) tout au long de son séjour. Avant de quitter Cotonou, la mission a présenté ses principales conclusions et recommandations aux différentes parties prenantes à la mise en œuvre du Projet. Le présent Aide-mémoire fait le point des résultats de la mission et intègre les commentaires du Gouvernement, des différents partenaires du Projet ainsi que ceux du ProCaR.

5. La mission exprime ses remerciements aux Autorités Béninoises, en particulier la Primature, en charge du Développement économique, le MAEP, le Ministère des Finances, les Autorités Administratives des communes de Bassila, Boucombé, Cobly, Djougou, Ouaké, les membres de l'équipe du Projet et les bénéficiaires des régions visitées pour leur collaboration et leur soutien, qui ont permis le bon déroulement de la mission.

B. Vue d'ensemble de l'exécution du Projet

6. L'objectif général du PACER est de contribuer à la création de conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural et ses objectifs spécifiques au nombre de quatre sont : (i) améliorer les performances techniques, économiques et financières des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles intervenant dans le cadre des filières retenues; (ii) renforcer la structuration et les capacités des organisations professionnelles agricoles et extra-agricoles ; (iii) améliorer l'accès aux infrastructures d'appui à la production et à la mise en marché ; et (iv) assurer un management performant du projet et un partenariat stratégique bénéfique avec les autres institutions.

7. D'une manière générale, avec la mise en œuvre des recommandations de la Revue à mi-parcours de novembre 2013 et de la dernière supervision de juin 2015, l'exécution du Projet se déroule correctement. Les activités ont touché globalement 8 189 de ménages pauvres, soit 68% de

¹ Composition de la mission: M. Luyaku Loko Nsimpati, Chargé de Portefeuille du FIDA pour le Bénin, Chef de mission, M. Lacine Ahidara, Ingénieur agronome, Chargé de la coordination technique du rapport de supervision, Mme Abelle Houessou, Expert en économie du développement, Point focal du FIDA au Bénin, M. Rémy Sourdois, Expert en Banque et micro-finance, Chargé de la finance rurale, M. René Tokanou, Expert en Filières et Institutions, Chargé de MPE et AGR, M. Moulaye Idrissa Tera, Expert financier, Chargé des aspects fiduciaires, M. Dieudonné Messan, Coodonnateur du ProCaR et son équipe, M. Pierre Oza, Chef Projet PACER et son équipe.

l'objectif (12 000 ménages), regroupés au sein de 543 OPA dont 452 coopératives, dans 241 villages de la Zone de concentration.

8. A travers les filières promues, les appuis du Projet relatifs à l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences certifiées, engrais, compost) et au conseil agricole de proximité ont permis un accroissement significatif des rendements qui se présentent comme suit en moyenne : 127,8% pour le riz (de 2,16 t/ha à 4,92 t/ha) ; 33,3% pour le manioc (de 13,5 t/ha à 18 t/ha) ; 74,7% pour le soja (de 0,92 t/ha à 1,6 t/ha) ; et pour les produits maraîchers, on enregistre une forte hausse des rendements et de la production, due au nombre élevé de microprojets financés ainsi qu'à l'utilisation du compost pour lequel les promoteurs de microprojet ont été formés. Cela a permis aux producteurs appuyés par le Projet de produire et injecter dans le circuit économique du pays 1 505,5 t de riz (dont 787,4 sur les bas-fonds aménagés par le Projet et 718,1 t au niveau des 302 producteurs bénéficiaires d'engrais via les consortia UCCPR-Djougou et ESOP-Vallée), 36 t de manioc et 165,8 t de soja. Pour la filière ananas, les appuis axés essentiellement sur la transformation ont permis d'enregistrer un accroissement sensible de la quantité et d'ananas transformée qui passe de 2 532 kg en 2012 à 13 838 kg en 2015 (soit 446% d'accroissement). En considérant les productions des bénéficiaires d'engrais via les consortia (330 producteurs de PROMOFRUIT, 303 producteurs des FRUITS TILLOU et 70 producteurs de CERADEB) au total, 45 615 t d'ananas fruits sont injectés dans le circuit économique nationale.

9. Les conclusions de l'étude sur le recentrage des activités du Projet autour d'un nombre limité de MPE et AGR ont permis d'en sélectionner 75 jugés viables parmi les 280 ayant bénéficié de financement. Ceux-ci continueront à recevoir des appuis du Projet au cours de sa dernière année de mise en œuvre physique. En ce qui concerne les autres, l'appui du Projet se limitera au suivi de leur évolution afin d'alimenter sa base de données pour les besoins de capitalisation et de remboursement des crédits mis en place.

10. L'examen du Cadre Logique actualisé à fin novembre 2015 révèle un progrès en termes de renseignement des indicateurs. Les indicateurs d'effets ont été renseignés notamment ceux relatifs au renforcement de la structuration et des capacités des organisations professionnelles agricoles et extra-agricoles et l'amélioration des performances techniques et économiques des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles (Effet 1). On note pour cet effet des progrès significatifs dans l'évolution des chiffres d'affaires (cf. § 22) et des taux de rentabilité de certains promoteurs appuyés. En outre, les indicateurs relatifs à la facilitation de l'accès des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles au financement (Effet 2) montrent que les IF / IMF n'ont participé au mécanisme de financement qu'à hauteur de 48,03% des besoins de crédit des promoteurs contre une cible de 70% attendue à la fin du PACER. En revanche, environ 65% (239 sur 368 promoteurs) des besoins en crédits de promoteurs de microprojets ont été satisfaits, dépassant ainsi la cible de 60%. En ce qui concerne l'Effet 3 « Améliorer l'accès aux infrastructures d'appui à la production et à la mise en marché », le niveau d'atteinte des cibles est appréciable : 78% de la superficie de bas-fonds aménagés et effectivement exploités (226,8 ha sur 291) et 64,5% pour le nombre de producteurs exploitant les bas-fonds aménagés (774 exploitants sur 1 200).

11. Pour ce qui concerne les indicateurs de résultats (revus par la MRP), le niveau de réalisation est globalement au-dessus de la moyenne. Ainsi, on peut noter les réalisations suivantes : i) 226,8 ha de bas-fonds aménagés (56%) sur 405 ha prévus ; ii) 6 523 m² de magasins construits sur 6 494 (100,4%) ; iii) 5 filières agricoles promues sur 5 (100%) ; et iv) 280 MPE et AGR bénéficiant d'un suivi-accompagnement sur une prévision de 400 MPE et 200 AGR (46%).

12. **Parité homme/femme.** De façon générale, parmi les personnes morales ayant reçu des subventions du Projet (groupements et coopératives), les femmes sont en nombre important, soit 70%. Au niveau des promoteurs individuels qui ont bénéficié de l'appui financier, elles ne sont cependant que de 27%. Pour ce qui concerne les jeunes, 29% ont été touchés par le co-financement du Projet.

13. **Sécurité alimentaire.** En contribuant à l'émergence des grandes coopératives de production et de commercialisation des semences certifiées de riz telles que la CoMuSCeRiz, le projet a amélioré le rendement de riz et sa disponibilité dans les bassins de production. Il en est de même du renforcement des capacités des MPE/AGR pour la transformation des racines et tubercules qui constituent une denrée de base de la population. Enfin, le renforcement du maraichage et surtout l'émergence de MIP viables de maraichage dans le sud du pays a accru la disponibilité des légumes et la satisfaction des besoins nutritionnels des populations.

14. **Innovations.** Le concept de consortium-filière opérationnalisé par le PACER qui met en réseau un ensemble de producteurs ou de groupements de producteurs d'une part, et une entreprise transformatrice/exportatrice ou organisation paysanne appelée « tête de pont » d'autre part, dans l'intérêt bien compris des deux parties a permis d'assurer un approvisionnement en intrants de qualité pour les premiers et la fourniture de produits de qualité en quantité suffisante pour les seconds. Six (6) consortia ont été opérationnels dont trois (3) dans la filière ananas, deux (2) dans la filière riz et un (1) dans la filière maraîchage et ont permis au projet de mettre en place 964,7 tonnes d'engrais.

15. L'organisation de salons réunissant les acteurs (fournisseurs de semences, producteurs, transformateurs, commerçants, SFD) des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) d'une même filière, dans les différentes régions du pays a permis la formalisation (sur base de contrats) de relations de proximité entre producteurs, transformateurs et commerçants. C'est le cas par exemple des groupements de producteurs de paddy, des étuveuses de riz et les commerçantes de riz étuvé dans la commune de Boukombé.

16. L'introduction du tricycle comme solution aux difficultés évoquées par les MPE et AGR en matière de transport de leurs produits agricoles en milieu rural s'est révélée être un succès. Les témoignages de plusieurs MPE/AGR à travers le pays (à l'image de dame Tchétékoua Suzanne et du sieur Sanhongou Séidou à Nanagadé (Cobly) sont révélateurs de ce succès et méritent d'être suivis, encouragés et documentés.

17. **Gestion administrative et comptable.** Les opérations de gestion du PACER se déroulent correctement dans le cadre du PROCAR. Ainsi, les états financiers 2014 et leurs annexes ainsi que le rapport d'audit ont été transmis au FIDA respectivement le 17/03/2015, le 27/06/15. En outre, les rapports financiers intérimaires des trois (03) premiers trimestres de 2015 ont été régulièrement envoyés au FIDA à bonnes dates (17/04/15, 24/07/15 et 10/10/2015). Par ailleurs, les situations administratives, financières et comptables nécessaires à la présente revue ont été rendues disponibles au démarrage de la mission. Au plan des performances opérationnelles, le taux de décaissement réel est de 86,96% à 19 mois de la date de clôture du Projet, ce qui est satisfaisant avec un taux moyen d'exécution des PTBA sur la période 2010/2015 de 74,40%.

18. **Préparation du rapport d'achèvement du PACER.** Dans le cadre de la préparation du rapport d'achèvement du PACER et pour bien documenter les changements intervenus, la coordination du ProCAR devra conduire certaines études dont notamment : i) l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du ProCAR comme programme fédérateur des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin dans l'exécution des différents projets ; ii) l'analyse de l'efficacité du dispositif d'appui/encadrement apporté aux promoteurs du PACER par les différents partenaires opérationnels et stratégiques dans la mise en œuvre de leurs activités ; iii) l'étude des effets et impacts induits et la durabilité : (a) des acquis des MPE/AGR en termes de viabilité économique et financière ; et (b) de contribution des infrastructures réalisées (bas-fonds, infrastructures marchandes) à l'atteinte des objectifs du Projet, notamment sur le public cible.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Programmer et réaliser les études préalables à la RAP afin que les rapports y afférents soient disponibles dans un délai raisonnable		30 juin 2016

C. Produits et effets

Composante A « Appui au développement des filières (ADF) »

19. **Fonctionnalité et opérationnalité des organisations professionnelles agricoles.** Le PACER appuie la création et la restructuration des coopératives villageoises, unions communales et départementales des filières appuyées notamment : maraîchage, riz, ananas et soja. Il est attendu qu'au moins 80% des organisations professionnelles des filières retenues soient fonctionnelles, qu'elles offrent des services dans au moins 70% des villages de concentration, et que les organes de décision des OP comportent au moins 30% de femmes et au moins 30% de jeunes.

20. Au 30 novembre 2015, les organisations professionnelles (OP) présentent un niveau de fonctionnalité appréciable. Au niveau des coopératives villageoises, le taux de fonctionnalité atteint (75%) est très proche du taux de 80% attendu. Ce taux est de 86% pour les unions communales et départementales traduisant une bonne fonctionnalité. Globalement les OPA de la filière ananas sont

toutes fonctionnelles. Les services attendus de ces OPA par les membres sont entre autres la facilitation de l'accès aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, produits de conservation etc.) et l'appui à la commercialisation par la recherche de débouchés pour leurs produits. La délivrance de ces services aux membres se fait au niveau de certaines coopératives mais le système de suivi évaluation du PACER ne documente pas systématiquement au niveau de la zone de concentration ces services afin de s'assurer qu'ils couvrent 70% de cette zone. La coopérative des multiplicateurs de semences de riz (CoMuSCeRiz) de Malanville fait des efforts dans la délivrance de ces services à ses membres. La CoMuSCeRiz négocie au profit de ses membres (qui sont des groupements villageois de semenciers) les semences de base de riz auprès de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ainsi que les engrais à la SONAPRA. Elle place par la suite les semences certifiées produites par ses membres à la SONAPRA pour leur assurer un débouché sûr. Au-delà de la SONAPRA, cette OPA recherche des débouchés pour la semence certifiée de ses membres au niveau des pays limitrophes.

21. L'analyse des données relatives aux organes de décision des OPA des départements du Mono, du Couffo, du Zou et des Collines permet de constater que les femmes sont bien représentées dans ces organes (50,27% au niveau des coopératives de base et 30% au niveau des unions communales). Ce qui constitue un bon taux de représentation comparé au taux de 30% de représentation attendu. Du point de vue des postes de responsabilité, on note que les femmes sont majoritaires au niveau des postes tels que vice-président, trésorier du conseil d'administration, simple membre du CA ou troisième contrôleur. On peut néanmoins noter que plus la responsabilité augmente (passage de coopératives villageoises à des faitières communales), la représentation des femmes baisse. Quant aux jeunes, leur représentation dans les organes de décision des OPA est faible (18%). Ces situations peuvent s'expliquer par les normes sociales dans les zones d'intervention du projet où en général les femmes et les plus jeunes évitent de discuter des positions de prise de décision aux hommes pour les femmes et à leurs aînés pour les jeunes.

22. **Evolution du chiffre d'affaires, du taux de rentabilité et création d'emplois par les MPE et AGR financés.** Par rapport au chiffre d'affaires moyen des MPE et AGR appuyés, le PACER prévoit un accroissement de 25% du chiffre d'affaires moyen des MPE et des AGR appuyées financièrement et techniquement à la fin du projet. En novembre 2015, la valeur du chiffre d'affaire moyen calculé par le projet sur 127 promoteurs est de 1 595 232 F CFA, soit 23% d'accroissement comparé au chiffre d'affaire moyen de l'année 2014 qui était de 1 302 031 F CFA pour 100 promoteurs.

23. Dans le cadre de l'amélioration des chiffres d'affaires des MPE et AGR, des salons CVA ont été organisés par le projet au cours du second semestre 2015. Au total, 25 salons CVA ont été organisés qui ont permis l'établissement de relations d'affaires entre les producteurs et transformateurs au niveau des maillons des 5 filières promues par le PACER et les commerçant(e)s connu(e)s dans les régions où ces salons ont été organisés. Ces nouvelles dynamiques méritent un suivi et un accompagnement par les opérateurs partenaires du projet. La mission a pu recueillir des témoignages sur les avantages mutuels de ces nouvelles relations aussi bien pour les producteurs que pour les transformatrices de riz dans certaines localités visitées sur le terrain.

24. Le taux de rentabilité moyen des MPE/AGR est passé de 5,3% en 2012 à 12,6% en 2015 avec un pic à 23,8% en 2014. Cet accroissement du taux de rentabilité des MPE et AGR appuyées financièrement et techniquement dépasse largement le taux d'accroissement moyen de 10% prévu par le projet. Ce taux prévisionnel d'accroissement de 10% paraît bien modeste au regard des appuis apportés par le projet.

25. Il ressort de la base de données du projet que 802 emplois sont déjà créés par les 159 MPE et AGR financés et en cours de mise en œuvre contre une prévision de 800 emplois à créer par 600 MPE et AGR. Atteindre le seuil de performance dans ces conditions soulève quelques interrogations sur la fiabilité des données utilisées. Il devient nécessaire dans ces conditions de caractériser les types d'emplois créés et de lever les équivoques éventuelles qui pourraient avoir généré des biais dans le dénombrement desdits 'emplois créés'.

26. **Evolution du rendement, de la production et de la qualité des produits finis.** La mission a pu noter des dépassements de prévision allant jusqu'à 200 %. Cette situation est due à la minimisation des prévisions d'accroissement des rendements et de la production pendant l'évaluation du Projet. En effet, les prévisions pour les filières promues étaient de 5% pour les rendements et 5% pour les productions. *La mission recommande à l'avenir la fixation des valeurs des indicateurs avec des experts externes qualifiés.* La mission note par ailleurs l'absence d'outils de mesure des effets du mécanisme d'approvisionnement en engrais à crédit par les consortia au profit des producteurs de riz,

d'ananas et de maraîchage. *La mission recommande la prise de mesures adéquates pour le recensement des bénéficiaires et la mesure des effets des engrais sur l'évolution des rendements.*

27. Une amélioration de la qualité des produits finis issus de la transformation se constate par endroits au niveau des promoteurs. Cependant, le système de suivi évaluation en place n'a pas défini les variables et les méthodes de mesure à utiliser pour apprécier les changements induits par le projet.

28. **Contractualisation des opérateurs partenaires.** La mission de supervision de Juin 2015 a recommandé de recadrer le projet et de focaliser les ressources résiduelles, les efforts et l'encadrement sur la consolidation des acquis. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de cette mission, une équipe de consultants du FIDA a procédé à une étude de viabilité des MPE et AGR financés par le projet. Cette étude a abouti à la sélection de 75 MPE et AGR (sur l'ensemble des 280 financés) pour bénéficier d'un appui renforcé afin d'assurer leur viabilité à terme. La même équipe a défini le dispositif pour l'encadrement renforcée de ces MPE et AGR retenues.

OPERATEUR RETENU	Zone d'intervention	Nombre de MPE/AGR	Nombre d'agents
GRAADER (Appuis techniques)	GRAADER	14	2 agents
APRETECTRA (Appuis techniques)	APRETECTRA (aire géographique concentrée)	33	2 agents
GEL SUD (Appuis techniques et appuis spécialisés en entrepreneuriat agricole)	Zone couverte par GRAADER	-	1 agent
	Zone couverte par APRETECTRA	-	1 agent
	Zone précédemment couverte par FNDH, CPADES, ALDIPE	5	1 agent
	Zone précédemment couverte par GARDIEN	7	1 agent
GEL NORD (Appuis techniques et appuis spécialisés en entrepreneuriat agricole)	Alibori	8	2 agents
	Borgou	3	1 agent
	Atacora-Donga y compris la zone précédemment occupée par CBDIBA	5	1 agent
TOTAL		75	12 agents

29. Le contenu de l'appui renforcé (technique et financier) à mettre en place pour ces MPE/AGR retenus a été défini. L'appui financier est principalement destiné à les appuyer dans l'acquisition des équipements et matériels complémentaires nécessaire pour la mise à échelle de leurs activités. Au plan technique, les besoins évoqués concernent l'assistance technique et managériale et la recherche de marchés porteurs pour leurs produits.

30. Toujours dans le respect des recommandations de la mission de juin 2015 sur le dispositif d'encadrement, un mécanisme d'accompagnement technique différencié en faveur des MPE/AGR non retenues dans le programme de consolidation a été défini. Il s'agit d'assurer, au moyen d'une dizaine d'enquêteurs avertis, recrutés à la tâche par le projet, la collecte et la saisie dans la base de données du projet, des informations relatives à l'évolution des activités des autres bénéficiaires du PACER qui ne font pas l'objet d'un appui renforcé. Ceux – ci seront recrutés dans les zones de concentration des MPE/AGR, et qui assureront mensuellement la collecte, la saisie et l'envoi des informations à la Cellule de Suivi évaluation du ProCaR et qui veilleront au remboursement régulier des crédits en cours au niveau des MPE et AGR financés. Le projet doit veiller à la prise en compte des questions de logistiques (Ordinateurs et motos) dans le recrutement de ces enquêteurs.

31. **Contractualisation avec les CARDER.** Les CARDER assurent leurs fonctions régaliennes de suivi-appui-conseil des promoteurs pour une mise en œuvre efficace de leurs microprojets durant tout le cycle de vie de ces derniers à travers douze (12) activités spécifiques d'une part et le contrôle et la surveillance des travaux de construction des infrastructures rurales du projet dans les villages d'intervention également à travers trois (3) activités spécifiques clairement définies d'autre part. Au regard des insuffisances constatées dans leurs contrats/conventions, la mission réitère la recommandation de la dernière mission de supervision de juin 2015 quant à faire une évaluation de

leurs activités prenant en compte *le suivi du chiffre d'affaires et de la rentabilité des MPE, et vérifier le critère de présence effective auprès des promoteurs à travers la mise à disposition, par chaque CARDER, d'un répertoire des appuis spécifiques donnés aux promoteurs suivis et leurs résultats concrets*. Le PACER devra se doter des outils appropriés pour vérifier l'accomplissement correct des activités confiées aux CARDER (cahier de charges précis, jalons d'attachements, calendriers de suivi des activités, visa de paiement délivré par le RSE, etc.).

32. Suivi des prestations des partenaires spécialisés. Des conventions sont signées avec les partenaires spécialisés (structures publiques sectorielles) en vue de leur contribution à l'atteinte des objectifs du PACER. Au cours du second semestre 2015, les partenariats ont été poursuivis avec quelques partenaires spécialisés tels que : le Laboratoire d'Ecologie Microbienne de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi (LEM), le Laboratoire de Génétique et de Biotechnologies de l'Université d'Abomey-Calavi (LGB), le Centre de Recherche Agricole SUD (CRA-SUD), et la Direction Générale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DGAER). Le partenariat avec LEM a permis la mise en place 4 000 sachets d'inoculum et la formation de 150 producteurs et 30 agents d'encadrement. Le partenariat avec LGB/CRA-SUD est relatif au transfert en milieu réel des vitro plants après une pré-acclimatation au niveau de LGB, l'acclimatation et la multiplication au niveau du CRA-SUD. C'est un long processus que le CRA-SUD s'est engagé à conduire jusqu'à terme au-delà des appuis du projet. Toutes ces conventions sont prévues pour s'achever en Juin 2016. Avec l'ONASA, il ne s'agit plus que d'une régularisation des activités du premier semestre de l'année 2015, la mission de supervision de juin 2015 ayant décidé de l'arrêt du partenariat avec cette structure.

33. La mission recommande l'organisation de deux missions de suivi de ce dispositif d'appui renforcé (OPP, GEL, CARDER) par les deux consultants locaux du FIDA avant les prochaines missions de supervision de 2016.

34. Remboursement du crédit engrais. S'agissant spécifiquement du fonds de facilitation de l'accès aux engrais, les crédits intrants du PACER placés au niveau des consortia se chiffrent à un montant de 162,090 millions de FCFA dont un montant récupéré au 22 décembre 2015, de 71 015 340 de FCFA, soit un taux de récupération 43,81%. Le solde dû se répartit entre les têtes de pont/consortia suivantes : i) FRUITS TILLOU (38,545 millions de FCFA), PROMOFRUITS (40,529 millions de FCFA), ESOP Vallée (6 millions), CERADEB (6 millions) et l'UCCPR Djougou (2,26 millions) pour un terme échu depuis fin juin 2015. A ce solde, devront s'ajouter les fonds des intrants déposés au niveau des URA pour la vente au comptant et ceux issus de la mise en place des semences soja acquis en 2014.

35. S'agissant des crédits PADER/Don UE, il reste un solde dû à recouvrer de 42,358 millions de FCFA se répartissant entre : i) les opérateurs prestataires à raison de 16,605 millions dont des fonds perdus de 5,517 à la charge des OPP sortis du système suite à une évaluation ; ii) les CARDER à raison de 25,753 millions. S'agissant des montants dus par les OPP/PADER, le PACER s'est, dans le souci de récupérer une partie des fonds dus par les producteurs, entendu avec ces opérateurs sur une décote de 70%. D'où un montant à percevoir sur les opérateurs de 3,356 millions. Quant aux CARDER, les négociations se poursuivent. *La mission recommande au PACER de faire le point complet de ces crédits afin d'avoir une idée précise des montants dus/récupérés et de distinguer clairement les crédits PADER de ceux du PACER.*

36. Facilitation de l'accès au financement. Le PACER prévoit une participation des Institutions Financières au mécanisme de financement à hauteur de 70% des besoins de crédit des promoteurs (400 MPE et 200 AGR) à la fin du projet et la satisfaction des besoins de crédit des promoteurs de microprojets à hauteur de 60%.

37. Au 30 novembre 2015, 368 microprojets ont été élaborés et approuvés au profit des MPE et AGR bénéficiaires du Projet parmi lesquels 280 ont été financés par le PACER avec une contribution en crédits des SFD pour 239 MPE/AGR à hauteur de 64,94% de taux de prise en charge. La cible de 600 promoteurs de MIP est atteinte à hauteur de 61% (368 MIP sur 600 attendus). Le taux de satisfaction des demandes de crédits est satisfaisant au regard des prévisions de 60%. Il convient néanmoins de souligner que la participation globale des institutions de financement à la mise en œuvre du projet est faible. En 2014, les SFD n'ont contribué qu'à hauteur de 57,5% du montant attendu d'eux (148 millions sur 258) et en 2015, cette participation est encore plus faible : 38,6% du concours attendu d'eux (99 millions sur 258).

38. Pour pallier à cette insuffisance de participation directe des SFD au financement des microprojets, il a été fait recours à l'intermédiation du Fonds national de la micro-finance (FNM) pour gérer

une ligne de financement du projet. A ce jour, cette ligne a été utilisée à hauteur de 106,8 millions FCFA par deux (2) des cinq (5) SFD retenus. Il est prévu une deuxième vague de refinancement avec quatre (4) SFD pour 69,2 millions FCFA. La mission constate que les fonds n'ont pas été reversés comme recommandé en juin 2015. *Elle recommande au PACER de faire reverser les fonds non utilisés par le FNM et de mettre en place avec le FNM un calendrier de remboursement du reste des fonds.*

Composante B « Infrastructures Rurales »

39. **Bas-fonds aménagés.** Au total, 226,84 ha de bas-fonds ont été aménagés sur une prévision révisée à la RMP de 405 ha, soit 56% de réalisation. Ces 226,84 ha, aménagés dans 24 sites répartis sur toute l'étendue du territoire national, sont exploités à 100% par les producteurs, soit un taux de 77,95% de la cible (291 ha). On notera par ailleurs 39,25 ha sont encore en cours d'aménagement dans deux (2) sites. Néanmoins des efforts restent encore à faire pour améliorer l'exploitation des bas-fonds aménagés en termes d'intensification de l'exploitation (couplage de la riziculture avec le maraichage de contre-saison pour les aménagements avec maîtrise de l'eau). La mission de supervision de juin 2015 a expliqué cette faible exploitation par le caractère sommaire de l'aménagement se limitant pour l'essentiel à la construction de diguettes, au planage et au fonçage de puits. Les observations de la mission de supervision de juin 2015 relatives au suivi systématique des rendements sur les bas-fonds aménagés demeurent d'actualité.

40. **Infrastructures marchandes.** Les données relatives aux infrastructures marchandes n'ont pas évoluées par rapport à la dernière mission de supervision. Le taux de réalisation est toujours de 100,45%. Cependant, la question de leur utilité et de leur utilisation reste d'actualité et mérite d'être prise en compte avant l'achèvement du PACER ainsi que pour les futurs projets. A cet égard, il ressort que la cogestion des infrastructures par les ADV et les mairies reste toujours peu effective (seulement neuf (9) conventions de cogestion signées par six (6) mairies sur 45). S'agissant spécifiquement du dossier des deux magasins de commercialisation réalisés depuis 2013 à la demande de l'Association Nationale des Transformateurs de l'Ananas du Bénin (AnaTrAB), celui de Guéné (Malanville) a, avec l'implication de la Mairie de Malanville, connu une nouvelle affectation tandis que l'ANaTrab est en pourparlers avec l'ONG Partners for Development pour l'assainissement et la clôture de celui de Kraké (Sémè-kpodji) en vue de le rendre utilisable.

41. **Pistes rurales.** Tel que mentionné dans le rapport de la mission de juin 2015, en raison des difficultés de mobilisation du financement, ce volet avait été supprimé de la composante IR à la RMP. Mais en 2014, la BOAD a repris le dossier et a fourni les ressources pour les études de faisabilité. La suite de l'évolution de ce volet dépendra de l'accélération de l'instruction administrative, législative et légale de cet Accord de Prêt.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Mettre en place des outils de suivi et de collecte des données relatives aux services que rendent les OPA appuyées à leurs membres afin de permettre le renseignement de cet indicateur au niveau du cadre logique.	RSE	Mars 2016
Caractériser les types d'emplois créés par les MPE/AGR afin de lever les équivoques éventuelles qui pourraient avoir généré des biais dans le dénombrement desdits 'emplois créés'.	RSE/C/PACER	Juin 2016
Pour les futurs projets, retenir les valeurs cibles des indicateurs d'augmentation de rendements avec des experts externes qualifiés	FIDA/Gouvernement	Continuel
Mettre en place des outils de vérification de la présence effective auprès des promoteurs des agents des CARDER et lier leur paiement à l'effectivité de cette présence.	RSE/RAF	Mars 2016
Prendre les mesures adéquates pour le recensement des bénéficiaires du crédit engrais du PACER et la mesure de l'évolution de leurs rendements.	RSE/C/PACER	Mars 2016
Faire réviser le manuel de suivi évaluation de manière à y définir toutes les variables à mesurer (quantitatives et qualitatives), les niveaux de mesure, les fréquences de la collecte des données ainsi que leur méthode d'analyse permettant de calculer les valeurs des indicateurs retenus dans le cadre logique	RSE/C/PACER	Mars 2016
Eviter de donner un poids de financement trop important aux SFD pour l'atteinte des objectifs de développement des projets	FIDA/Gouvernement	PM
Faire reverser par le FNM les fonds non utilisés et mettre en place un calendrier de remboursement du solde	Coord PACER/FNM	31 janvier 2016

D. État d'avancement de l'exécution du Projet

42. **Mécanisme de suivi-évaluation.** Le mécanisme de suivi-évaluation du PACER est décrit dans le manuel de suivi-évaluation actualisé en fin 2013. Il est basé sur un cadre logique qui comporte les indicateurs d'impacts (de niveau 3 du SYGRI), les indicateurs d'effet et des indicateurs de produits. Les données nécessaires à la mesure de ces indicateurs sont collectées périodiquement par une chaîne d'acteurs structurée de la façon suivante : les opérateurs partenaires (OPP, GEL, OPS-FR) et les CARDER qui ont des contrats/conventions de prestation avec le projet disposent d'animateurs et de chargés de programme ayant pour rôle d'encadrer les bénéficiaires dans les villages d'intervention et de collecter les données de bases auprès desdits bénéficiaires. Ces données sont saisies dans la base de données par les chargés de programmes. Les cadres du projet positionnés au niveau des Unités Régionales d'Appui (URA) sont chargés d'un premier contrôle de qualité des données saisies avant de faire une pré-validation. Les Responsables de composantes basés au siège du projet procèdent à un second niveau de validation avant la validation finale de la cellule de suivi-évaluation. Ce mécanisme devrait fonctionner avec une base de données en ligne sur Internet ; mais ce n'est pas encore le cas pour les raisons suivantes : i) la base de données n'est pas encore mis en ligne ; ii) un retard dans la saisie par les opérateurs ; et iii) des problèmes pour l'évaluation des rendements (pesée directe de la production ou pose de carrés de rendement).

43. Actuellement, en l'absence de la mise en ligne, la base de données est installée au niveau des douze chargés de programme des opérateurs partenaires qui procèdent à la saisie des données. La cellule de suivi-évaluation effectue des tournées périodiques pour copier les fichiers de données auprès des chargés de programme avant de faire la consolidation. Cela permet de renseigner les indicateurs de produits et d'effets à l'exception de ceux relatifs aux quantités produites ou transformées et aux rendements à l'hectare ou rendements technologiques des activités de transformation.

44. **Base de données.** La mission note que la Base de Données du ProCaR est fonctionnelle et permet de sortir des tableaux analytiques intéressants susceptibles d'aider à la prise de décision des MER/AGR. Le grand retard observé par la dernière mission par rapport à l'enregistrement des données collectées sur les micro-projets dans la base de données, a été quelque peu résorbé avec

l'atelier « saisie formation » organisé en juillet 2015. Aussi, les comptes d'exploitation de plus de la moitié des promoteurs de microprojet sont saisis dans la base de données et continuent d'être mis à jour. En revanche, le problème de l'hébergement et de la sécurisation de la base de données, de même que celui de l'établissement de liens automatiques pour renseigner le niveau d'avancement du cadre de résultats du COSOP en fonction des résultats des projets du ProCaR, ne sont pas toujours résolus. La mission reconduit ses recommandations.

45. Les échanges de la mission avec les cadres du ProCaR et le Cabinet ASH GROUP INTERNATIONAL, concepteur de la Base de données, ont permis de faire le point sur l'état d'avancement du contrat de maintenance et accompagnement du Projet, et celui d'ajout de fonctionnalités. Les problèmes soulevés sont pris en charge et les rapports de mission sont en finalisation.

46. Les indicateurs SYGRI de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} niveaux sont intégrés à la base de données. Il en est de même pour les différents tableaux sur la production, les rendements et la transformation des produits. Toutefois, on peut noter, concernant les MPE/AGR, que seuls 127 projets ont été saisis sur 280, soit 45%. L'analyse de la situation montre que ce faible taux est du fait des opérateurs partenaires qui ne respectent pas toujours les engagements pris dans le cadre des conventions les liant au PACER et à la non fonctionnalité du système de validation mis en place.

47. Aussi, la mission recommande – t – elle de : *i) tenir une séance de travail avec le Cabinet ASH GROUP INTERNATIONAL pour définir les ajouts de fonctionnalité dont le projet a besoin pour prise en compte ; ii) recruter et former, pour la poursuite de la saisie et la mise à jour des données, sur la base d'un test, une dizaine d'enquêteurs expérimentés répartis dans les zones d'intervention avec une condition préalable (disposer d'un ordinateur en bon état et d'un moyen de déplacement), et des critères de performances bien précis. En tout état de cause, les enquêteurs doivent être recrutés et formés à fin janvier 2016 au plus tard et toute la base doit être à jour pour l'ensemble des promoteurs appuyés, au plus tard à fin mars 2016. La mission reconduit par ailleurs, les recommandations relatives à l'hébergement de la base de données et l'établissement des liens entre les différents projets du ProCaR et le Cadre de gestion des résultats du COSOP.*

48. **Enquêtes de référence et cadre logique.** L'étude d'impact SYGRI commune au PACER et au PAPSFRFA a été réalisée en 2014 et le rapport validé. Il en est de même pour l'étude de référence socio-économique. Cette situation n'est pas favorable à l'appréciation de l'évolution des effets et impacts du projet depuis le début. Les dispositions sont en cours pour lancer les études de fin de projet à savoir l'enquête SYGRI d'achèvement et l'étude socio-économique finale. Ces deux études ont été budgétisées dans le PTBA 2016 du PACER.

49. **Système d'information géographique (SIG).** La mise en place d'un SIG visant à mieux référencer et visualiser les activités et réalisations des projets du ProCaR vient d'être réalisée par un cabinet contractualisé à cet effet. La version provisoire du SIG est installée à la Cellule Suivi-évaluation, et devra être validée par l'UCP. La formation des cadres impliqués dans son utilisation est programmée pour janvier 2016. *La mission recommande au ProCaR d'y inclure les trois assistants recrutés pour le PAPSFRFA.*

50. **Cohérence entre PTBA et exécution.** L'analyse de la mise en œuvre financière du PTBA 2015 révèle une bonne cohérence entre les prévisions contenues dans le PTBA et l'exécution. Elle fait ressortir à fin novembre 2015, un taux d'exécution physique de 68,09%.

51. **Ciblage.** En matière de ciblage sectoriel, le projet s'est concentré sur la promotion des filières qui ont un potentiel important pour le développement rural. En effet, 49% des MiP financés sont axés sur la production, la transformation des racines et tubercules et du riz. Le maraichage et l'ananas qui représentent respectivement 36% et 12% des MIP financés contribuent à la promotion des filières stratégiques du fait de leur importance et leur impact économique sur l'amélioration du revenu des groupes-cibles les plus vulnérables du PACER.

52. **Equité du genre et Inclusion des jeunes.** Le financement des MiP a permis au PACER de réaliser une discrimination positive en touchant près de 70% de femmes. Il est vrai que parmi les promoteurs individuels les hommes sont majoritaires (112 hommes contre 33 femmes), mais les femmes sont en nombre dominant parmi les membres des 135 personnes morales ayant bénéficié de subvention ; ce qui a inversé la tendance en faveur de la gente féminine dans l'ensemble. Un effort dans la facilitation de l'accès au financement est observé. Les données de la base montrent que les subventions ont touché 29% de jeunes.

53. **Lutte contre la pauvreté (C/PACER).** A l'étape actuelle du développement des activités du PACER, les données disponibles permettent de conclure à une contribution positive du Projet à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Cette appréciation s'articule autour de trois paramètres principaux : les revenus des bénéficiaires, la sécurité alimentaire des populations et la création d'emplois.

54. Le taux de rentabilité moyen des revenus des bénéficiaires est passé de 5,3% en 2012 à 12,6% en 2015 en passant par 23,8% en 2014. Il a donc plus que doublé entre 2012 et 2015 (contre une prévision d'accroissement de 10%). Les bénéficiaires témoignent que cette ascension du niveau de revenus leur permet d'améliorer leurs conditions de vie (prise en charge sanitaire des membres des ménages, scolarisation des enfants, amélioration de l'habitat, etc.).

55. Le suivi-accompagnement par le Projet au niveau des bas-fonds aménagés et des microprojets de production végétale a permis d'établir un accroissement des rendements des différentes cultures (riz, manioc, oignon, piment, laitue, légumes-feuilles locaux, tomate, carotte) selon des taux allant de 21% à 200% dès la première campagne après l'aménagement du bas-fonds ou de la mise en œuvre du microprojet. Dans le maillon de la transformation des produits agricoles, la même tendance à l'accroissement des rendements est observée au niveau de la quantité moyenne de produits finis obtenus (2 142 kg de gari par promoteur en 2012 à 3 270 kg en 2015 (52,66%) ; 619 kg de riz décortiqué par promoteur en 2013 à 2 308 kg en 2015 (272,86 %). Ces améliorations de rendements induisent inéluctablement un accroissement des disponibilités alimentaires dans le pays et partant, justifient la contribution du projet à la sécurité alimentaire des populations.

56. **Création d'emplois.** Les données disponibles indiquent que 802 emplois directs sont actuellement créés par les MPE/AGR bénéficiaires de microprojets subventionnés (375 femmes et 427 hommes) contre une prévision de 800 emplois directs, soit 100,25%.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Mettre en ligne en urgence la base de données informatisée en vue de faciliter la saisie, la consolidation et le contrôle de qualité des données	Coordonnateur	31/01/2016
Tout mettre en œuvre pour achever la mise à jour du logiciel et de la base de données en fin janvier 2016	CSE, Cabinet ASH	31/01/2016
Proposer un mécanisme de renseignement continu de la base de données après la réduction du personnel des OPP	CSE	31/01/2016
Elaborer et mettre en place au niveau des CARDER des fiches de collecte de données complémentaires sur les OPA	CSE	31/01/2016
Responsabiliser les CARDER pour la mesure des rendements au niveau des bas-fonds aménagés et des producteurs bénéficiaires du mécanisme d'accès aux intrants négocié avec la CAIA	Chef projet PACER	Continu
Finaliser avec tous les acteurs (Consortia/coopératives, CAIA, SFD, CARDER) la stratégie de pérennisation de l'approvisionnement en intrants et la rendre opérationnelle	C/PACER/ RAF Coord/ProCaR	Fin février 2016
Généraliser sur toutes les régions, suivre et documenter la formalisation (contrats) des relations d'affaires entre acteurs des CVA pour favoriser la durabilité des activités des MPE/AGR	C/PACER/RGSC/R/U RA	Continu
Mettre en œuvre les recommandations de la mission de juin 2015 relatives à l'hébergement de la base de données et l'établissement des liens entre les différents projets du ProCaR et le Cadre de gestion des résultats du COSOP.	CSE	Mars 2016
La mission recommande au ProCaR d'y inclure les trois assistants recrutés pour le PAPSFRA	CSE/PAPSFRA	31/01/2016

E. Aspects fiduciaires

57. **Situation d'ensemble.** Les opérations de gestion du PACER se déroulent correctement dans le cadre du PROCAR. Ainsi, les états financiers 2014 et leurs annexes ainsi que le rapport d'audit ont

été transmis au FIDA respectivement le 17/03/2015, le 27/06/15. En outre, les rapports financiers intérimaires des trois (03) premiers trimestres de 2015 ont été régulièrement envoyés au FIDA à bonnes dates (17/04/15, 24/07/15 et 10/10/2015). Par ailleurs, les situations administratives, financières et comptables nécessaires à la présente revue ont été rendues disponibles au démarrage de la mission. Au plan des performances opérationnelles, le taux de décaissement réel est de 86,96% à un an de la date de clôture du Projet du 31 décembre 2016 reste faible. Le taux d'exécution du PTBA 2015 au 30 novembre 2015 de 70,90 demeure également faible.

58. **Système de gestion.** Le logiciel de gestion "Success", installé depuis le démarrage du Projet a permis de prendre en charge les opérations financières et comptables, notamment la génération automatique des DRF. Afin de mobiliser efficacement les ressources du Projet, il est urgent de paramétrer dans le logiciel les nouveaux formulaires de décaissement du FIDA.

59. **Immobilisations.** Les inventaires de clôture des comptes 2015 sont en cours au niveau de l'UCP et des URA et seront achevés avant le 31/12/15. Les procès-verbaux y relatifs permettront d'effectuer, au cours de l'arrêté des comptes, le rapprochement des éléments physiques avec les données comptables et d'élaborer le rapport d'inventaire à mettre à la disposition des auditeurs.

60. **Gestion du personnel.** L'effectif du personnel du PACER est de 33 employés dont 15/UCP (05 cadres et 10 agents d'exécution) 18/URA (06 cadres, 03 agents d'appui et 09 agents d'exécution). Le personnel du PROCAR est pris en charge par le PAPSFRRA. La couverture médicale et pharmaceutique, à 80%, est assurée à travers une police d'assurance maladie payée sur les fonds du Projet. En matière d'évaluation, les performances du personnel sont évaluées trimestriellement conformément aux dispositions du manuel de procédures. Les rapports d'évaluation des trois premiers trimestres de l'année 2015 sont disponibles. Par ailleurs, le problème de l'harmonisation des barèmes liés à la gestion des performances entre le contrat de travail et la note de service administrative n'est pas encore résolu.

61. En conformité avec la recommandation de la dernière mission de supervision, les deux (02) responsables de composantes et les trois (03) responsables d'URA du Projet vont cesser leurs activités le 31/12/15. Leurs droits, calculés sur base des dispositions réglementaires en vigueur et à libérer avant cette date, se chiffrent à 11 925 000 FCFA. Par la suite, sur les 28 agents restants, 16 seront conservés jusqu'à la date d'achèvement du 31/12/16 et 12 jusqu'à la date de clôture du Projet (30/06/17).

Gestion financière et décaissements

62. **Programme de Travail et Budget Annuels 2015.** Le PTBA 2015 se chiffre (en milliers) à 2 934 237 FCFA dont : 2 296 152 FCFA/FIDA (78,25%) ; 78 930 FCFA/Etat (2,70%) ; 122 180 FCFA/Bénéficiaires (4,16%) et 436 975 FCFA/IMF (14,89%). Au 30/11/2015, le montant total exécuté est de 2 080 282 milliers FCFA, soit un taux d'exécution de 70,90% et des taux par bailleur de : 78,00%/FIDA ; 44,79%/Etat ; 121,69%/Bénéficiaires et 24,09%/IMF. Les taux de réalisation des composantes sont de : 67,95%/C1 ; 177,36%/C2 et 74,87%/C3. En matière de performance d'exécution budgétaire, les taux enregistrés sur la période sont de : 52%/2011 ; 50%/2012 ; 113%/2013 ; 74%/2014 et 70,90% au 30/11/2015. Le taux moyen d'exécution sur la période est de 74,40%.

63. **PTBA 2016.** Il s'agit du PTBA d'achèvement du Projet, sur douze (12) mois, du 01/01/16 au 31/12/16, avec un personnel allégé à partir du 31/12/15 et une exécution des activités essentiellement centrée sur les opérations de consolidation des 75 microprojets jugés viables. Ce PTBA prendra également en compte les activités de clôture (du 01/01/17 au 30/06/17) notamment : i) les charges de salaires du personnel réduit de clôture et le fonctionnement de la période ; ii) les coûts des audits des comptes arrêtés au 31/12/16, au 30/06/17 ; iii) les dépenses relatives aux études thématiques et d'impact ainsi qu'au rapport d'achèvement ; iv) une provision éventuelle pour les retenues de garantie sur les marchés de travaux. **Au plan opérationnel, le PTBA/PPM 2015/2016 devra être élaboré sur la base d'une logique de planification à rebours permettant d'assurer l'exécution des activités d'achèvement au plus tard le 31/12/2016, faute de quoi, les dépenses y relatives ne seront pas honorées par le FIDA.** Ainsi, les réceptions provisoires des travaux, les livraisons de fourniture, les remises de rapports définitifs de services de consultants etc. devront intervenir avant cette date. Un plan de décaissement prévisionnel devra être élaboré pour assurer la disponibilité des ressources nécessaires à l'exécution optimale des activités planifiées.

64. **Déboursements/bailleurs.** Le coût total (en milliers) du programme dans le DCP, hors BOAD, est de 35 180 USD dont : 17 924 USD/prêt/don FIDA ; 4 388 USD/Etat ; 2 931 USD/Bénéficiaires et 9 937 USD/IMF. Au 30/11/15, le montant total réalisé est de 18037,96 milliers de USD, soit un taux

d'exécution global de 51,27%. Les déboursements (en milliers) ainsi que les taux de réalisation par bailleur sont respectivement de : prêt/don FIDA /15 435,15 USD (86,11%) ; Etat/700,98 USD (15,97%) ; Bénéficiaires/985,97 USD (33,64%) ; IMF/ 915,85 USD (9,22%). En ce qui concerne les composantes, les résultats se présentent comme suit (en milliers) : 9 915,53 USD /composante 1 (38,85%) ; 2 522,11USD/composante 2 (43,54%) et 3 921,05 USD/composante 3 (101,50%).

65. **Décaissements FIDA.** Au 30/11/2015, les décaissements réels à la DRF n° 51 totalisent un montant de 10 434 858,10 DTS sur une dotation initiale de douze millions de DTS, soit un taux de décaissement réel de 86,96%, ce qui est « satisfaisant » au regard de l'appréciation des Profils de Décaissement par type de Projet du FIDA (PDP). Actuellement le taux de décaissement réel de chacune des catégories VII 'Salaires.' et VIII 'Entretien et Fonctionnement' sont respectivement de 96,89% et 91,54%. A cet égard, les estimations faites par le Projet permettront d'assurer la mobilisation des ressources de ces catégories en deçà de 130%.

66. **Compte spécial/FIDA.** Le rapprochement du compte spécial au 30/11/2015 met en évidence un montant reconstitué de 1 094 102 793 FCFA sur un solde de l'avance initiale 1 093 762 453 FCFA, soit un écart en plus dans le compte de 340 340 FCFA (-0,03%/CS) correspondant aux chèques en circulation non encore encaissés par les bénéficiaires. Les soldes du compte spécial et de caisse se chiffrent à 456 751 204 FCFA (41,76%/CS). Le montant de la DRF 51 en instance de paiement au FIDA (date de valeur du 02/12/15) est de 430 657 975 FCFA (39,37%/CS). Les montants en attente de soumission se chiffrent à 175 022 777 FCFA (16%). Les sommes prélevées du compte désigné et en cours de justification (avances faites aux URA) sont de 32 939 082 FCFA (3,01%/CS) et les intérêts créditeurs à extourner du compte sont de 1 268 245 FCFA (-0,11%/CS).

67. **Récupération de l'avance initiale.** Un plan de récupération de l'avance initiale a été envoyé au FIDA en juillet 2015. Il comporte neuf (09) DRF sur une période allant du 30/07/15 à juin 2017. Au **30/11/15 un montant de 506 237 547 FCFA / 622 036,25 DTS a été récupéré sur la DRF 50 pour un solde du compte spécial de 1 093 762 453 FCFA / 1 419 868,15 DTS.**

68. **Trésorerie disponible.** Au 30/11/2015, les disponibles en banques/caisses s'élèvent à 456 751 204 FCFA dont : 452 097 169 FCFA/CS/BCEAO ; 2 827 178 FCFA/CS/BOA ; 661 949 FCFA/Compte/Guichet A ; 401 016 FCFA/Caisse/UCP et 763 892 FCFA/Caisse/URA. A la même date, le montant dû aux organismes sociaux (CNSS et IPTS) est de 8 667 975 FCFA.

69. **Financement de la contrepartie.** Les prévisions en matière de contrepartie sur la durée de mise en œuvre du Projet s'élèvent à 4 388 000 USD dont 2 245 040 USD/taxes et 1 842 960 USD/numéraire. A cet égard, sur les prévisions des PTBA 2011 à 2015 un montant total de 558 352 200 FCFA a été budgétisé pour la contrepartie en numéraire (celle sous forme de taxes n'a pas été prévue). Au 30/11/2015, 350 935 978 FCFA ont été réalisés (dont 41 009 514 FCFA de taxes), soit 62,85% des prévisions inscrites dans les PTBA. Ces réalisations représentent 15,99% de la contrepartie totale prévue pour la mise en œuvre du Projet et 33,63% de celle exprimée en numéraire. Globalement, la mission est d'avis que la contrepartie/taxes n'est pas comptabilisée de façon optimale et qu'il est opportun de la recenser exhaustivement et de procéder à une régularisation comptable avant l'achèvement du Projet.

70. Au titre de la contrepartie 2014, 150 millions ont été inscrits sur le SIGFIP. A peine les procédures de passation de marché terminées pour les activités inscrites au PTBA et pour lesquelles les formalités d'engagement de crédits sur SIGFIP ont été faites, que le Ministère des finances a fait annuler tous les crédits et engagements en raison des difficultés financières de l'Etat. Ainsi, les engagements réalisés au titre de cette année 2014 pour un montant de 97.972.400 FCFA n'ont pu être payés. Le Ministère des Finances a demandé que ceux-ci soient purement et simplement réimputés sur la dotation de l'exercice 2015 de 100 millions FCFA. Cela a permis, sur la base des crédits trimestriels auxquels toutes les structures bénéficiaires sont assujetties, d'apurer progressivement ces 97,9 millions FCFA. La question des difficultés de décaissement de la contrepartie de l'Etat est récurrente et se traduit notamment par : i) la fermeture régulière de la plateforme SIGFIP ; ii) l'annulation unilatérale de crédits par le ministère des finances ; iii) le blocage de mandats par les agents chargés de la trésorerie de l'Etat ; iv) la lenteur dans le traitement des actes d'engagement de crédits et des mandats.

71. **Financement des microprojets.** Au 30/11/2015, le montant total financé est de 1 654 412 315 FCFA dont : i) 722 067 860 FCFA à travers le fonds (43,64%) ; ii) 474 419 052 FCFA des bénéficiaires (28,68%); iii) 457 925 403 FCFA des SFD (27,68%). A titre informatif, le taux d'exécution de la catégorie IV "fonds d'appui aux filières" à la DRF n°51 est de 71,28% sur le prêt et le don, avec un

solde résiduel total prêt/don de 541 966,72 DTS, soit 414 329 874 FCFA (1 DTS égal 764,4932FCFA).

72. En matière de contribution des bénéficiaires pour la mise en œuvre des microprojets, il y a lieu de considérer qu'elle est constituée de leur participation directe en numéraire et/ou en nature à laquelle il faut ajouter celle indirecte constituée des compléments de financement obtenus auprès des IMF partenaires. A date, il s'agit d'un montant total de 932 344 455 FCFA, représentant 56,35% des coûts des microprojets. Il est important de connaître le taux de remboursement de ces crédits et la situation du fonds de garantie pour apprécier l'efficacité du mécanisme mis en place.

73. **Contribution des Bénéficiaires.** Elle est estimée en milliers à 2 931 USD sur la durée d'exécution du Projet dont : 433 USD/aménagements et infrastructures et 2 498 USD/fonds d'appui aux filières. Au 30/11/15, le montant total réalisé est de 492 985 milliers de FCFA, soit 985,97USD dont 474 419/FCFA/772,21 USD au titre des microprojets (96 ,23%) et 18 566 FCFA/37,132USD pour les travaux (3,76%). Ces résultats représentent : 33,64% de la contribution totale attendue ; 1,26% de celle des travaux et 30,91% pour les microprojets. Le niveau de contribution pour les travaux, peu significatif, met en évidence des difficultés éventuelles de collecte et de comptabilisation de la dite contribution qu'il faudra tenter, si possible, de régulariser avant l'achèvement du Projet, sous l'éclairage des dispositions prises lors de la revue à mi-parcours.

Dispositions de l'Accord de financement

74. **Passation des marchés.** Les outils de gestion du processus de passation des marchés/contractualisation sont disponibles et à jour notamment le registre des contrats, le registre des conventions, le tableau de suivi de l'exécution physique et financière des contrats/conventions en cours. En outre, la base de données des fournisseurs/prestataires créée, en 2014 suite à une demande de manifestation d'intérêts, est actualisée en 2015. Par ailleurs, l'examen de la mise en œuvre du PPM 2015, hors conventions, met en évidence des niveaux de réalisation physique/financière de : i) 100%/64,47% pour les travaux ; ii) 82,35%/63,70% pour les services de consultants et iii) 75%/95,40% pour les biens/fournitures. Pour la bonne règle, un (01) marché de travaux signé en août 2015 (62 360 050 FCFA) suite à un appel d'offres ouverts, ainsi que quatre contrats de services de consultants, en cours d'exécution (42 205 000 FCFA), ont été passés en revue. Les dossiers sont bien ordonnés avec un classement exhaustif des éléments de justification (lettres d'invitation et avis, DAO, ANO, PV d'ouverture des plis, d'analyse des offres et d'attribution, PV de négociation, contrats enregistrés, notifications, PV de remise de sites, selon le cas, etc.). La mission note par ailleurs et avec satisfaction que l'essentiel des recommandations formulées à travers les plans d'action des différentes missions d'appui au ProCaR en passation des marchés ont été suivies d'effets. Elle constate également une bonne application des dispositions de l'accord de prêt et de la réglementation nationale en matière de passation des marchés. De même, elle observe une bonne application des dispositions contractuelles en matière de cautionnement.

75. **Protocoles et conventions.** Suite à la mission de supervision de juin 2015, treize (13) conventions d'un total de 670 950 000 FCFA, ont été retenues dont dix (10) sont signées, à date et en cours d'exécution pour un montant de 625 737 171 FCFA. Au 30/11/15, le montant décaissé est de 444 620 741, soit 71,05%.

76. **Etat certifiés des dépenses.** La revue des ECD a été effectuée sur la base des DRF n°49 et 50 en fonction du seuil unique de 35 000 USD applicable à toutes les catégories de dépenses. Ainsi 137 éléments sur 457 ont été passés en revue. Globalement, les dossiers de règlement sont facilement accessibles et bien classés. Le processus de contrôle est suffisamment opérationnel. Les actions d'amélioration proposées lors de la dernière mission ont été prises en charge notamment : i) une certification régulière des factures et autres pièces de dépenses par une mention écrite ou par un cachet avec signature ; ii) l'adjonction des bordereaux de remises de chèques émargés avec cachet pour les personnes morales ; iii) l'indication systématique du numéro et la date de la convention pour les microprojets ; iv) L'adjonction des DA et du tableau de comparaison des trois fournisseurs/prestataires lorsque cela est requis. En ce qui concerne les missions, les éléments essentiels de la documentation sont disponibles (ordres de mission et TDR, budgets et demandes de fonds 80%, décomptes 20% et rapports) et les demandes de fonds sont désormais établis par les concernés et non par l'assistant administratif. Cependant en ce qui concerne, les délais de remise des rapports et ce, conformément aux dispositions du manuel de procédures, des améliorations sont encore nécessaires.

Comptabilité, Audit et Supervision

77. **Comptabilité 2014 et 2015.** Les états financiers de l'exercice 2014 (bilan et TER) et leurs annexes (reconstitution du compte spécial, balance générale, registre des DRF/DPD, suivi budgétaire et immobilisations) ont été transmis au FIDA dans les délais requis. La comptabilité de 2015 est à jour au 30/11/15 et les extrants vérifiables ont été rendus disponibles notamment les grands livres (général et analytique) ainsi que les balances. Les rapprochements bancaires mensuels du compte spécial ne comportent qu'une écriture en suspens du mois de novembre. Ces rapprochements, élaborés par le Comptable et validés par le RAF, devront être soumis au Coordonnateur de même que les reconstitutions du compte spécial qui sont actuellement élaborées mensuellement. Concernant les opérations de la caisse de menues dépenses, elles devront être en adéquation avec le manuel de procédures notamment en matière de plafond, de dépense maximale et de seuil de réapprovisionnement. Enfin l'alimentation de fonds des URA et la justification des ressources mises à disposition, n'appelle pas d'observation particulière en matière de respect des procédures.

78. **Audit des comptes 2014.** L'audit des comptes de 2014 a été effectué du 12/05 au 05/06. Au regard du rapport définitif transmis au Projet, les états financiers ont été certifiés sans réserve de même que la gestion des comptes spéciaux. Les recommandations en matière de revue du contrôle interne sont déjà en cours de mise en œuvre à l'exception de l'absence d'un plan de formation du personnel et de la prise en charge totale de l'effectif du PROCAR par le PAPSFRA.

79. A titre de rappel, six cabinets de l'ordre des experts comptables ayant des expériences avérées en audit ont été présélectionnés en 2014 pour l'audit des comptes du PACER et du PAPSFRA. La liste desdits cabinets annexés des fiches techniques présentant leurs références a été soumise au FIDA en même temps que les TDR de la mission d'audit pour avis de non objection. L'avis favorable obtenu a permis de les inviter à présenter leurs offres pour une mission de trois (03) ans concernant les exercices 2014, 2015 et 2016. Par la suite, l'avis de non objection parvenu au programme n'a mentionné que l'exercice 2014. Dès lors, la mission n'a pas d'objection pour la poursuite par le cabinet COFIMA de la mission d'audit pour les deux autres exercices restants 2015 et 2016 des projets du programme. Le même cabinet sera commis à l'audit de clôture du PACER

80. Planning d'arrêté et d'audit des comptes 2015.

Inventaires des Immobilisations	31/12/2015
Arrêté de Caisses/ UCP et URA	31/12/2015
Arrêté de Stocks	31/12/2015
Justification et Apurement des avances pour toutes les activités achevées pendant la période de référence	31/12/2016
Vérification Centralisation et Production des états comptables	28/02/2016
Analyse des comptes et établissement des états financiers	15/03/2016
Transmission des états financiers au FIDA	31/03/2016
Audit des comptes 2015 (rapports provisoires et rapports définitifs)	15/05/2016
Transmission rapports définitifs au FIDA	31/05/2016

81. **Suivi/Supervision.** Les recommandations en matière fiduciaire de la dernière mission de supervision ont été mises en œuvre.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Procéder au paramétrage des nouveaux formulaires de mobilisation des ressources du FIDA	Coordo /Compt /Cabinet	31/01/2016
Solder les comptes des cinq (05) agents qui vont arrêter le 31/12/2015	Coordo / RAF	31/12/2015
Transmettre les rapports trimestriels d'évaluation du personnel au FIDA	Coordo/RAF	15/01/2016
Prendre en compte dans l'élaboration du PTBA 2016 les éléments indiqués dans la présente revue en matière de PTBA d'achèvement et de clôture	RAF/RSE	31/12/2015
Procéder au recensement exhaustif de la contrepartie/taxes et régulariser en comptabilité avant l'achèvement du Projet	Comptable/RAF	30/06/2016
Assurer un suivi de proximité pour que les dotations au titre de la contrepartie de l'année 2016 soient disponibles dans le SIGFIP.	Coordo/RAF	Pour mémoire
Respecter le planning d'arrêté et d'audit des comptes 2015	RAF/COMPTA	31/03/2016
Mettre à niveau le logiciel de gestion pour prendre en compte les nouveaux formulaires de mobilisation des ressources du FIDA	RAF/COMPTA	31/05/2016

F. Durabilité

82. **Formation et appui-conseil.** Dans le cadre de l'amélioration de la performance des promoteurs MPE et AGR, le PACER a mis en place un dispositif de formation appui-conseil constitué d'opérateurs partenaires polyvalents (OPP), d'opérateurs partenaires spécialisés (OPS) maintenant orientés sur le PAPSFR, des CARDER, et des Guichets d'Economie Locales (GEL). D'autres prestataires sont parfois sollicités pour assurer des formations spécifiques. En général les services de ces structures s'arrêtent avec la fin des projets. L'esquisse de stratégie pour renforcer la durabilité de la formation appui-conseil se présente comme suit :

- **La mise en réseau des promoteurs par catégorie :** maraichers, transformateur/trices de manioc, transformateurs/décortiqueurs de riz, producteurs d'ananas, transformateurs d'ananas, producteurs de soja, transformateurs de soja, restaurateurs/trices, etc. Un système de conseil par les pairs pourra alors être mis en place par la fourniture à chaque membre d'un réseau des contacts des autres membres de son réseau avec leurs contacts téléphoniques aux fins de demandes de conseils ou d'autres renseignements soit la disponibilité des intrants et leur prix, le prix des produits dans différentes zones etc.
- **La mise en place d'un service minimum de suivi par un tiers opérateur** intéressé par la création et l'animation d'un marché de « demande solvable et d'une offre réelle de conseil en entreprises ». Les potentiels candidats pour ce rôle sont les GEL et probablement d'autres acteurs qui se rendraient visibles vers l'achèvement du projet.
- **Le renforcement des liens entre les promoteurs et les CARDER.** Il s'agira de constituer un répertoire des promoteurs et des agents d'encadrements par localité à mettre à la disposition des promoteurs et des CARDER pour faciliter les échanges par appels entre les agents des CARDER et les promoteurs sur les problèmes que ces derniers rencontreraient.

83. **Approvisionnement en semences certifiées.** Le PACER a assuré l'introduction de certaines variétés améliorées de semences telles que la variété jenguma de soja et l'inoculum, ainsi qu'une variété d'ananas. Pour le riz des semenciers ont été formés et certaines se sont constitués en coopératives et mènent leurs activités de production et de commercialisation des semences de façon autonome. Par rapport à l'ananas, le processus de purification variétale amorcé depuis plusieurs

années se poursuit et avec les dernières conventions qu'elles ont reçues, les structures en charge de cette activité affirment pouvoir poursuivre jusqu'à terme sans autres apports de ressources du PACER. On peut donc affirmer qu'au stade actuel, l'achèvement du PACER n'aura pas une incidence particulière sur l'approvisionnement des producteurs en semences certifiées. Cependant, il se pose un problème de durabilité pour les acquis du secteur semencier avec la persistance d'une forte subvention des semences par l'Etat. Cette persistance du don de semences constitue une menace pour le bon développement du secteur semencier au Bénin. Seule une décision politique au plus haut niveau permettra une bonne organisation du secteur semencier selon les recommandations du règlement de la CEDEAO relatif à ce sujet.

84. **Mécanisme d'accès à l'engrais de qualité.** La stratégie de désengagement du PACER des intrants telle que définie avec l'appui de la mission de supervision de mai 2014 se décline comme suit : i) mise en relation des acteurs directement concernés par la transaction, à savoir les consortia /coopératives dynamiques et la CAIA; ii) implication des institutions financières qui pourront à l'avenir développer des relations d'affaire avec les consortia ; iii) inscription du fonds de facilitation de l'accès aux engrais dans une approche de pérennisation (sous forme de fonds "start up" ou encore de fonds de garantie) ; iv) limitation du rôle du Projet à une fonction de déclencheur de processus vertueux ayant des chances de lui survivre ; et (v) l'accompagnement de la mise en route du processus et le renforcement des capacités des acteurs afin de les préparer à bâtir le dispositif et à assumer leurs responsabilités. Cette stratégie reste toujours valable mais peine à se mettre en place. Toutefois, un comité a été mis en place pour affiner la stratégie. Les travaux de ce comité ont confirmé les trois pôles d'acteurs : i) La CAIA qui réceptionne, valide la demande des producteurs et livre les engrais certifiés, avec la certification de ladite demande par le ProCaR (PACER) qui, par ailleurs, accompagne et travaille à crédibiliser les producteurs auprès de la CAIA et des IF ; ii) les producteurs (Consortia/entreprises agricoles et coopératives) qui identifient les besoins réels et organisent la demande avec l'appui des CARDER ; et iii) les IF auprès desquelles les fonds seront domiciliés et qui devront en outre, gérer les flux financiers entre les deux premiers pôles d'acteurs. La mission a, tout en appréciant les conclusions de ces travaux, relevé deux faiblesses essentielles qui pourraient mettre en cause la durabilité du système à mettre en place : i) l'absence d'un mécanisme de sécurisation du remboursement des fonds et ; ii) le défaut d'une participation des IF aux risques. Pour ce qui concerne, les consortia PROMOFRUITES et LES FRUITS TILLOU, qui maîtrisent le dispositif de remboursement et la capacité à fournir des garanties bancaires, le projet devra, en collaboration avec le Chef du Projet PAPSFRFA, faciliter la mise en relation pour la mise en place d'un dispositif financier permettant de s'approvisionner directement auprès de la CAIA ou à crédit par le biais d'une IF.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Intégrer au mécanisme de remboursement du Fonds engrais, pendant l'atelier de validation, les aspects sécurisation du remboursement et participation des IF aux risques		31 janvier 2016

85. **Communication et gestion des savoirs.** La stratégie de communication du ProCaR est entrée en phase de mise en œuvre avec le concours des deux projets actifs notamment le PACER et le PAPSFRFA. Les activités réalisées dans le cadre du PACER concernent la documentation des cas de succès des MIP de quelques MPE (CVPV de Sinawongourou, Nourrir la Citée et Promo fruits AWA BAKO de Malanville) puis les contrats d'affaires issus des salons sur les chaînes de valeurs ajoutées organisées à Parakou et à Dassa Zoumé. Une insertion de trois pages présentant les résultats obtenus a été faite dans le magazine d'information le Fleuron et la banque d'image électronique se poursuit à travers la prise et l'archivage des photos des actions menées.

86. Deux activités sont en cours à savoir : la réalisation d'un film documentaire sur les acquis du PACER (les TDR sont rédigés) et la réactivation du site web (le contrat du web master est élaboré). En raison de sa complexité et de sa grande ambition affichée, la mise en œuvre de la stratégie a été quelque peu freinée. Une stratégie simplifiée a été rédigée et a permis de planifier des réalisations de films audiovisuels, la contractualisation avec 15 radios communautaires pour diffusion des émissions de façon permanentes et la production puis la diffusion du journal ProCaR Info.

87. **Partenariat.** Le réseau de partenariat mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PACER, initialement de 35 partenaires, se restreint progressivement pour laisser place aux structures et mécanismes pouvant s'autogérer à terme. Ainsi, au titre des partenariats avec les opérateurs de terrain seuls les ONG GRAADER et APRETECTRA et les Guichets d'Economie Locales (GEL)

poursuivront les appuis en 2016 à un nombre limité de promoteurs jugés viables à terme. Ces partenariats s'achèveront en décembre 2016 pour laisser place, à partir de janvier 2017 à des systèmes autogérés par les promoteurs eux-mêmes pour leur MIP, ou des formes de vulgarisation de produits constituant des acquis du PACER tels que : la vulgarisation des rejets sains d'ananas par les multiplicateurs formés par le CRA SUD, la production et la vente des inocula de semence de soja par le LEM de l'UAC etc. Les CARDER restent un partenaire privilégié pour le PACER car ils sont les seules structures pérennes dont le mandat consiste à accompagner tous les acteurs du monde rural dans l'amélioration de leurs activités. C'est pourquoi il importe de bien élaborer le mécanisme de suivi, après projet, des acquis du PACER par les CARDER. Par ailleurs, un embryon de partenariat existe entre le ProCaR et le ProCAD de la Banque Mondiale dans le cadre de la **structuration des OPA** et la **promotion du secteur semencier**. Un renforcement de ce partenariat est nécessaire en vue d'asseoir un mécanisme autogéré et durable de développement de ces domaines thématiques.

88. **Inclusion des Jeunes.** Le second semestre 2015 a enregistré des efforts importants du PACER dans le cadre de l'inclusion des jeunes. En effet, les critères retenus pour la sélection des MPE/AGR à pérenniser ont pris en compte l'inclusion des jeunes en favorisant (avantage de 15% de points) les MPE et AGR promus par des jeunes de 18 à 35 ans. De même, en application des recommandations de la mission de supervision de juin 2015, 36 jeunes du Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PPEA) des jeunes ont bénéficié du financement du PACER pour la mise en œuvre de leurs MIP.

G. Conclusion

89. Le PACER, prévu pour six ans est à sa cinquième année de mise en œuvre. Bien que rentré tardivement en régime de croisière, le Projet a fait des efforts en vue de l'atteinte de ses objectifs. La mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision de juin 2015 a permis de rattraper certains retards. Dans ce cadre, l'accompagnement des 75 MPE/AGR identifiés comme viables à travers des appuis diversifiés (technique, commercial, comptable et gouvernance) permettra d'autonomiser un portefeuille de micro-entrepreneurs capables d'imprimer une dynamique entrepreneuriale dans la zone du Projet.

90. L'année 2016 devra se focaliser sur le renforcement et la consolidation des acquis du Projet notamment : (i) en apportant un appui et un accompagnement de proximité aux 75 MPE retenues pour les rendre viables à date d'achèvement du projet ; (ii) la conduite des actions relatives à la clôture et à l'achèvement du projet dans les conditions optimales par la préparation dans les délais requis, entre autres, de toutes les études préalables susmentionnées. Enfin, la Cellule de Suivi-Evaluation du ProCaR devra faire un effort pour mettre rapidement en place un mécanisme permettant de renseigner les indicateurs clés (nombre de ménages, d'organisations, villages touchés, rendements atteints, productions obtenues, quantités consommées, quantités commercialisées, etc.).

Appendice 1: Résumé de l'état d'avancement du Projet et notes attribuées

Faits essentiels

Pays	Bénin	No. du projet	1331 [1100001331]	No. du prêt/don DSF	1000003364, 1000003366
Projet	Projet d'appui à la croissance économique rurale			Prêt/don DSF suppl.	
Date de mise à jour	20/12/2015				
Inst. responsable de la supervision	IFAD				
Nbre de Supervisions	9	Nbre de missions avancement de l'exécution/suivi	2		
Dernière Supervision	14/12/2015	Dernière mission avancement de l'exécution/suivi	04/04/2014		

					Million USD	% Taux de décaissement
Approbation	30/04/2009			Coût total	47.78	
Accord	21/07/2009	Délai d'entrée en vigueur	17.3	FIDA Total	17.92	
Entrée en vigueur	01/10/2010	Valeur PAR	-----	Prêt du FIDA	8.96	86,96
Premier décaissement	04/11/2010			Don DSF	8.96	86,96
Examen à mi-parcours	27/11/2013	Dernier amendement		Don FIDA		
Achèvement initiale	31/12/2016	Dernier audit	25/06/2015	field_asap_grant	0.00	0
Achèvement	31/12/2016			Financement national total	17.26	
Clôture	30/06/2017			Beneficiaries	2.93	33,64
Nbre de prolongations	0			National Govern	4.39	15,97
				Dom. Fin. Inst.	9.94	9,22
				Cofinancement total externes	12.60	
				FAO	0.50	0
				UNDP	3.04	0
				West African Dev	9.06	2,06

Notes concernant l'exécution du projet

B.1 Aspects fiduciaires	Précédente	Actuelle	B.2 État d'avancement de l'exécution du projet	Précédente	Actuelle
1. Qualité de la gestion financière	5	5	1. Qualité de la gestion du projet	4	4
2. Acceptabilité du taux de décaissement	5	4	2. Exécution du S&E	4	4
3. Fonds de contrepartie	3	3	3. Cohérence entre le PTBA et l'exécution	3	3
4. Conformité à l'accord de financement	4	4	4. Prise en compte de l'équité hommes-femmes	4	4

5. Conformité aux règles de passation des marchés	5	5	5. Lutte contre la pauvreté	4	4
6. Qualité et ponctualité des audits	5	5	6. Efficacité du ciblage	4	4
			7. Innovation et leçons apprises	4	4
			8. Prise en climat et environnement	4	4

B.3 Produits et réalisations	Précédente	Actuelle	B.4 Durabilité	Précédente	Actuelle
1. Composante infrastructure rurale	4	4	1. Renforcement des institutions (organisations, etc.)	4	4
2. Développement des filières	4	4	2. Autonomisation	4	4
			3. Qualité de la participation des bénéficiaires	4	4
			4. Adaptabilité des prestataires de services	4	4
			5. Stratégie de désengagement (préparation et qualité)	3	3
			6. Possibilité répliation à plus grande échelle	3	3

B.5 Justification des notes

Les opérations de gestion du PACER se déroulent correctement dans le cadre du PROCAR. Ainsi, les états financiers 2014 et leurs annexes ainsi que le rapport d'audit ont été transmis au FIDA respectivement le 17/03/2015, le 27/06/15. En outre, les rapports financiers intérimaires des trois (03) premiers trimestres de 2015 ont été régulièrement envoyés au FIDA à bonnes dates (17/04/15, 24/07/15 et 10/10/2015). Par ailleurs, les situations administratives, financières et comptables nécessaires à la présente revue ont été rendues disponibles au démarrage de la mission. Au plan des performances opérationnelles, à 1 an de la date de clôture du Projet, le taux de décaissement réel qui est de 86,96% reste faible. Le taux d'exécution du PTBA au 30 novembre 2015 de 70,90 demeure également faible.

Les coûts de prestations des prestataires des opérateurs partenaires (OPP, GEL, CARDER) ont été réduits/rationalisés depuis le second semestre 2015 en les fondant seulement sur le suivi des MPE/AGR potentiellement viables ; de même, la qualité de leurs prestations s'améliorent depuis qu'il a été instauré que leur paiement découle des évaluations périodiques desdites prestations (bimestrielles et semestrielles) basées sur des indicateurs clairs de performance (B4.4).

La préparation de la stratégie de désengagement du projet est assez avancée. Ainsi, les différentes parties prenantes au mécanisme d'approvisionnement des bénéficiaires en intrants avancent déjà vers un accord sur une stratégie de pérennisation dudit mécanisme qui est en voie de finalisation. Des actions de désengagement du projet ont également été enclenchées en matière de contractualisation des relations d'affaires entre les acteurs des CVA des filières en vue de la durabilité de leurs activités économiques. Une avancée est par ailleurs notée dans l'élaboration des plans d'affaires (pluriannuels) au profit des MPE/AGR potentiellement viables.

Évaluation globale et profil de risque

	Précédente	Actuelle
C.1 Actifs physiques/financiers	4	4
C.2 Sécurité alimentaire	4	4
C.3 Qualité de l'amélioration des actifs naturels et la résilience climatique	4	4
C.4 Avancement globale de l'exécution (Sections B1 et B2)	4	4

Justification des notes sur l'avancement globale de l'exécution

L'analyse du niveau global des produits et effets du projet montre une amélioration modérément satisfaisante des actifs et financiers des bénéficiaires, eu égard aux équipements/infrastructures de production et de transformation et aux fonds de roulement qu'ils ont obtenus à partir des financements qui leur ont été octroyés par le PACER (subventions) et les SFD (crédits) ; ce qui leur a permis d'augmenter leurs capacités de production/transformation, d'accroître leurs rendements et leurs revenus et de contribuer par conséquent à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, au plan de l'avancement global de l'exécution du projet, le taux de décaissement cumulé est de 86,96% au 30/11/2015, ce qui est satisfaisant avec un taux moyen d'exécution des PTBA sur la période 2010/2015 de 74,40%.

C.5 Probabilité de réalisation des objectifs de développement (section B 3 et B4)	4	4
---	---	---

Justification des notes sur les objectifs de développement

Les recommandations de la dernière mission de supervision ont permis de focaliser les actions du projet sur l'évaluation des effets, de la durabilité et la visibilité des résultats, et sur la nécessité de disposer de données quantitatives sur les performances économiques et financières des MPE et G/AGR appuyées (volume de production, rendement, volume de produits commercialisés, chiffre d'affaire, emplois créés, etc.). Elle a également insisté sur la nécessité d'une meilleure utilisation des infrastructures rurales construites. L'effort noté au niveau des opérateurs partenaires dans la collecte et la saisie des données d'exploitation dans la base de données informatisée a permis d'établir les comptes d'exploitation des promoteurs financés et d'apprécier, mieux que par le passé, l'évolution chiffrée des indicateurs des performances des MPE/AGR et autres indicateurs d'effets. La plupart de ces indicateurs sont atteints ou en voie d'être atteints ; d'autres nécessitent encore que les efforts d'accompagnement des bénéficiaires soient renforcés. Au regard des tendances actuelles des indicateurs de produits et d'effets, on peut prévoir que l'objectif de développement sera partiellement atteint d'ici à la date d'achèvement.

C.6 Risques Description succincte des principaux risques concernant chaque section ainsi que de leur impact sur la réalisation des objectifs de développement et la durabilité des résultats

Aspects fiduciaires	Il y a lieu d'optimiser l'élaboration et la mise en œuvre du PTBA d'achèvement/clôture 2016 /2017 afin d'éviter à terme tout dérapage dans le règlement des activités exécutées sur les ressources du Prêt/Don FIDA
Avancement de l'exécution du projet	Pour améliorer l'exécution du projet, des solutions idoines ont été trouvées et implémentées pour contrer les difficultés majeures rencontrées. Ainsi : (i) face à l'insuffisance du solde de trésorerie du projet, il a été retenu de limiter le financement des nouveaux MPE/AGR à ceux dont la viabilité est certaine (microprojets des jeunes formés et incubés par le PPEA, microprojet de RETRATO), de rationaliser les prestations des opérateurs partenaires en les adaptant préférentiellement au suivi des MPE/AGR et bas-fonds potentiellement viables, de mettre en place un mécanisme pérenne d'approvisionnement en intrants en partageant les risques entre tous les acteurs, de réduire le personnel du projet aux cadres essentiellement utiles pour les activités d'achèvement ; (ii) face au faible apport des SFD dans le financement des microprojets des MPE/AGR, il a été demandé aux bénéficiaires de faire plus d'effort pour mobiliser davantage d'apports personnels (en nature et en espèces) d'une part et, un partenariat a été tissé avec le Fonds National de la Microfinance en vue du refinancement des SFD à partir d'un fonds de refinancement de 350,6 millions de FCFA, d'autre part.
Produits et réalisations	Pour favoriser un optimum de résultats de second niveau avant la fin du projet, il a été opéré une sélection des MPE/AGR potentiellement viables (au nombre de 75) qui devront bénéficier d'un renforcement spécifique d'ici à l'achèvement du projet pour garantir leur rentabilité et financière et économique et partant, leur viabilité. Par ailleurs, en vue d'une amélioration du taux d'occupation des infrastructures marchandes (magasins et hangars de marché), des efforts sont mis en œuvre pour accroître la sensibilisation des Mairies en vue de la signature des conventions de cogestion (Mairies-ADV) des dites infrastructures et d'une attribution plus concertée de ces ouvrages aux utilisateurs œuvrant dans les filières promues par le projet. . Quant aux bas-fonds, des actions sont menées en vue d'une meilleure maîtrise de l'eau afin que l'accroissement des rendements escompté en investissant dans leur aménagement se renforce. A cet effet, les bénéficiaires sont formés et suivis dans l'entretien saisonnier des ouvrages et la gestion optimale de l'eau. Par ailleurs, la stratégie de pérennisation de l'approvisionnement en intrants en voie de finalisation permettra aux exploitants de ces espaces de surmonter les difficultés d'approvisionnement en intrants de qualité (semences et engrais) et d'améliorer les rendements de production.
Durabilité	La pertinence du ciblage des bénéficiaires, des sites à aménager, des activités de renforcement des capacités et types d'appui-conseil (en lien avec l'articulation des bénéficiaires avec le marché), ainsi que des outils de gestion vulgarisés, sont déterminants pour accroître la viabilité des groupes cibles. Le PACER a promu plusieurs fonctions majeures notamment : (i) la formation et l'appui-conseil, (ii) l'approvisionnement en intrants agricoles, (iii) le financement des actifs physiques et financiers des bénéficiaires, (iv) l'appui à l'élaboration de plans d'affaires au profit des MPE/AGR pour leur développement à moyen et long terme, (v), la promotion des relations d'affaires entre les producteurs, les transformateurs et le marché. Ces fonctions devront être pérennisées afin de permettre aux bénéficiaires du projet de disposer de biens et services dont ils ont besoin pour générer leurs résultats respectifs. Les éléments de durabilité décrits dans le dernier rapport de supervision restent valables. Le risque relatif à la durabilité du mécanisme de financement des microprojets sera minimisé par l'agrément de l'ASF Bénin, l'entrée en phase de croisière du PAPSFRRA avec son renforcement de l'ASF-Bénin et autres SFD, et par la vulgarisation des services publics délivrés par les CARDER et des services privés fournis par des GEL et OPP qui pourront continuer d'accompagner après projet, mais contre paiement, les promoteurs motivés. A cet effet, des plans d'affaires bancables en cours d'élaboration auxdits

promoteurs avec l'appui des GEL et des OPP serviront de support à cette poursuite des appuis financiers (par les institutions financières bénéficiaires du PAPSFRA) et techniques (par les CARDER, GEL, OPP).

Suivi proposé

Question/problème	Mesure Recommandée	État de calendrier	État d'avancement
Avance initiale	Assurer un suivi du plan de récupération de l'avance initiale	Pour mémoire	encours
Viabilisation des MIP financés d'ici la fin du projet	Procéder rapidement au financement complémentaire des 74 MIP porteurs sélectionnés en vue de leur consolidation ainsi qu'au financement d'un (1) MiP de RETRATO d'une part, et des 35 MiP des jeunes du PPEA ayant pu mobiliser leur apport personnel en raison de l'engagement pris par le FIDA à ce sujet, d'autre part.	15 janvier 2016 Coord ProCaR ; RAF ; C/PACER	- Sélection des MiP porteurs achevée (au total 75) ; - Définition du dispositif léger d'accompagnement achevé;
	Finaliser l'élaboration (par les GEL) au profit des promoteurs de MIP porteurs faisant preuve de dynamisme avéré, des plans d'affaires (pluriannuels et inclusifs des différentes activités du promoteur) destinés à orienter ces promoteurs dans la conduite de leurs exploitations en vue du passage à l'échelle et la durabilité ;	15 janvier 2016 C/PACER ; URA ; GEL	- Processus d'élaboration des plans d'affaires assez avancé (environ 75%)
Exploitation des infrastructures marchandes	Intensifier la sensibilisation des Mairies et des bénéficiaires en vue de l'amélioration du taux d'occupation des magasins et hangars de marchés par les acteurs œuvrant dans les filières promues par le projet	Continu C/PACER ; URA ; GEL, OPP	- Actuellement, 9 conventions de cogestion signées par le tandem Mairies-ADV sur 45 attendus. - 75% des infrastructures sont partiellement ou totalement occupées mais 57,27% des places sont occupées

Observations supplémentaires

Appendice 2: Cadre logique actualisé: état d'avancement par rapport aux objectifs, effets et produits

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
			2011	2012	2013	2014	2015
Objectif principal:							
Contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de ménages dont l'indice 'accumulation des actifs a augmenté d'ici à 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible (ND) 					
	<ul style="list-style-type: none"> (Diminution du) taux d'insuffisance pondérale (Poids par âge) des enfants de zéro à cinq ans de 1 point d'ici 2016 	22%des enfants de 0 à 59 mois souffrent de d'insuffisance pondérale.(Etude référence SYGRI)				22%	
	<ul style="list-style-type: none"> (Diminution du) taux de malnutrition aigüe (Poids par taille) des enfants de zéro à cinq ans de 1 point d'ici 2016. 	10%des enfants de 0 à 59 mois souffrent de malnutrition aigüe.(Etude référence SYGRI)				10%	
	<ul style="list-style-type: none"> (Diminution du) taux de malnutrition chronique (Poids par taille) des enfants de zéro à cinq ans de 1 point d'ici 2016. 	33%des enfants de 0 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique.(Etude référence SYGRI)				33%	
	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de croissance du sous- secteur agriculture s'est accru 	91% des ménages n'utilisent que des outils à main pour les activités agricoles.(Etude référence SYGRI)				91%	
Objectif de développement du Projet/Programme							
Accroître les revenus des ménages de manière pérenne au niveau du monde rural à travers la promotion de l'entrepreneuriat rural et la mise en place d'infrastructures de mise en marché des produits							

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
Effet 1:							
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la structuration et les capacités des organisations professionnelles agricoles et extra-agricoles et améliorer les performances techniques et économiques des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80% des organisations professionnelles des filières retenues sont fonctionnelles (<i>tenue régulière des réunions statutaires</i>, renouvellement des instances conformément aux statuts, prestations de services aux membres, acquittement des parts sociales, existence de plan d'action etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> 75% des coopératives de base sont fonctionnelles. Au niveau des faïtières communales, 87% sont fonctionnelles contre 86% pour les faïtières départementales. 					
	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations professionnelles agricoles et extra-agricoles fonctionnelles offrent des services dans au moins 70% des villages de concentration (i.e des bassins de production) du PACER. 	<ul style="list-style-type: none"> ND (étude spécifique à réaliser) 					
	<ul style="list-style-type: none"> Les organes de décision des OP comportent au moins 30% de femmes et au moins 30% de jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> 50,27% de femmes et 31% de jeunes 	ND	ND	ND	ND	- Femmes (50,27%) ; -Jeunes (31%)
	<ul style="list-style-type: none"> Le chiffre d'affaires moyen des MPE et des AGR appuyées financièrement et techniquement s'est accru de 25 % à la fin du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les chiffres d'affaires ont plus que triplé 			33%	262%	343%
	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de rentabilité moyen des MPE et des AGR appuyées financièrement et techniquement a augmenté de 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de rentabilité a plus que doublé ; passant de 5,3% à 12,6% 		5,3%	3,8%	23,8%	12,6%

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
	10% à la fin du projet • 800 emplois directs nouveaux créés par les MPE et les AGR Le rendement à l'ha dans les filières appuyées s'est accru de XX%	• 802 emplois directs créés par les MPE et AGR promues • Riz : 127,8% (campagne 1); 189,6% (campagne 2) • Manioc : 33,3% (campagne 1); 25,9% (campagne 2) • Laitue : 22,2% (campagne 1) • Autres légumes feuilles : 20,7% (campagne 1)					
	• La production s'est accrue de 5% au niveau des promoteurs de microprojets de production végétale	• ND (étude spécifique à réaliser)					
	• La quantité de matières premières transformées s'est accrue de 5% au niveau des promoteurs de microprojets de transformation	• Le taux d'accroissement de la quantité moyenne de matières premières transformées est d'au moins 89%. Ainsi : • Quantité de manioc (transformé en gari ordinaire) : accroissement de 89% • Quantité d'ananas (transformé en jus) : accroissement de 227,96% • Quantité de riz (décortiqué) : accroissement de 206,59%.					
	• La quantité de produits finis issus de la transformation	• Le taux d'accroissement est d'au moins 52%. Ainsi					

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
	s'est accrue de 5% au niveau des promoteurs de microprojets de transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de gari ordinaire obtenu : accroissement de 52,6% ; • Quantité de riz décortiqué obtenu : accroissement de 272,86% 					
	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité des produits finis issus de la transformation s'est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité est perceptible 					
Produits:							
<ul style="list-style-type: none"> • La productivité et l'organisation des acteurs des filières appuyés se sont améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 80% des MPE/AGR appuyés ont reçu des formations sur les itinéraires techniques de production 	<ul style="list-style-type: none"> • 816 membres de MPE et AGR formés / 1037.en 2013 • 998 membres de MPE/AGR formés / 227MPE et AGR appuyés en 2014 • 513 membres des MPE/AGR formés /268 MPE et AGR appuyés en 2015 		78,69%			
	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 80% des MPE/AGR appuyés ont reçu des formations sur les itinéraires techniques de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • 210 personnes formées1037.en 2013 • 25 personnes formées en 2015 		20,25%	20,25%		
	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 80% des OP des producteurs, des transformateurs et des commerçants existantes au niveau des filières promues sont formalisées d'ici la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • ND (étude spécifique à réaliser) 					
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'entrepreneuriat et la mise en marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75% des produits commercialisés par les bénéficiaires respectent les normes de qualité requise par le marché 	<ul style="list-style-type: none"> • ND (étude spécifique à réaliser) 					

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % de la production des petites et micro-entreprises agricoles financées est commercialisée 	<ul style="list-style-type: none"> 		80%	80%	80%	
Effet 2:							
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles au financement 	<ul style="list-style-type: none"> Les IF / IMF ont participé au mécanisme de financement à hauteur de 70% des besoins de crédit des promoteurs à la fin du PACER 	<ul style="list-style-type: none"> 148 746 766 FCFA de crédit débloqué par les SFD sur 258 600 000 FCFA de crédit nécessaire pour financer les 368 microprojets approuvés soit 57,5% en 2014. 99 657 254 FCFA de crédit débloqué par les SFD sur 258 600 000 FCFA de crédit nécessaire pour financer les 368 microprojets approuvés soit 38,6% en 2015. 				57,5%	38,6 %
	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 60% des promoteurs de microprojets ont leurs besoins de crédit satisfaits. 	<ul style="list-style-type: none"> 8/63 en 2012, 96/237 en 2013, 227/368 en 2014 et 280/368 en 2015. 	0%	12,7%	40,51%	61,68%	76,08 %
Produits:							
2.1. Les Institutions Financières ont reçu des appuis à la professionnalisation pour l'offre de crédit agricole de moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds d'appui aux filières et la ligne de crédit FAAR sont exécutés à 80% au moins à fin 2016 	<ul style="list-style-type: none"> (519 2443 043 FCFA/8 925 525 000 en fin 2013) (1 137 365 487 FCFA/8 925 525 000 en fin 2014) (1 471 399 851 FCFA/8 925 525 000 au 30 avril 2015). 	0 %		5,81%	12,74%	16,49 %
	<ul style="list-style-type: none"> 100% du montant de crédit à mettre en place à travers les IF partenaires du FNM ont été octroyés aux promoteurs du PACER 	<ul style="list-style-type: none"> (3 880 000/4 422 000 000 en fin 2012) (207 673 361/4 422 000 000 en fin 2013) (356 420 127/1 126 300 000 en 	0%	0,09%	4,70%	31,65%	40,49 %

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
		fin 2014) • (456 077 381/1 126 300 000 au 30 avril 2015).					
<ul style="list-style-type: none"> Les MPE et AGR rurales ont accès au soutien financier du Fonds d'Appui aux filières 	<ul style="list-style-type: none"> 400 MPE et 200 AGR ont reçu un appui à la formulation de microprojets approuvés : 	368 microprojets ont été approuvés (183 MPE et 185 AGR) sur une cible de 600 ; Au total : 423 microprojets approuvés (233 MPE + 190 AGR)	0	63	237	368	423
	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80% des 400 MPE et 200 AGR sélectionnés ont bénéficié de l'appui financier du Fonds d'ici la fin du projet. 	227 microprojets ont bénéficié de subvention du PACER pour un montant total de 439 356 284 FCFA jusqu'en fin 2014 (sur une cible de 600) ; soit un taux de 37,83% 280 microprojets ont bénéficié de subvention du PACER pour un montant total de 722 067 860 FCFA jusqu'au 31 mai 2015 (sur une cible de 600) ; soit 46,67%. Du 31 mai au 30 novembre, pas de nouveaux microprojets financés	0%	1,33%	16%	37,83%	46,67%
Effet 3							
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux infrastructures d'appui à la production et à la mise en marché 	<ul style="list-style-type: none"> 291 ha aménagés sont effectivement exploités à la fin du projet dans les villages d'intervention du PACER 	<ul style="list-style-type: none"> 226,84 ha de bas-fond sont aménagés et mis en valeur jusqu'en fin 2015. 	0	0	49,5	140,5	226,84
	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 1200 producteurs exploitent les bas-fonds aménagés dans les villages d'intervention du PACER 	<ul style="list-style-type: none"> 774 producteurs sont en train d'exploiter les bas-fonds déjà aménagés. 			386	ND	774
	<ul style="list-style-type: none"> La production s'est accrue de 5% au niveau des exploitants des bas-fonds aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> ND (étude spécifique à réaliser) 					

Synthèse	Indicateurs clé de performance	Commentaires sur les niveaux de réalisation	Niveau d'atteinte des cibles				
	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de moyens de transport (par type) utilisant les pistes aménagées a augmenté de 10% à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Etude de faisabilité en cours.</i> 	-	-	-	-	
Produits:							
<ul style="list-style-type: none"> Des zones à haut potentiel productif sont désenclavées 	<ul style="list-style-type: none"> ... Km de pistes rurales construites/réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> . 					
<ul style="list-style-type: none"> Le potentiel productif irrigable est aménagé 	<ul style="list-style-type: none"> 405 ha de bas-fonds aménagés à la fin du projet 	226,84 ha de bas-fond sont aménagés et mis en valeur.	0	0	49,5	140,5	226,84
<ul style="list-style-type: none"> Des infrastructures de collecte primaire, de stockage, et de mise en marché sont réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> 6.494m² d'infrastructures marchandes réalisées d'ici la fin du projet 	6523,30 m² d'infrastructures marchandes déjà bâtis	516	2 377,65	5 343,88	5 702,62	6 523,30

Appendice 3: Récapitulatif des principales mesures à prendre dans les délais convenus

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui
Exécution du projet	Programmer et réaliser les études préalables à la RAP afin que les rapports y afférents soient disponibles dans un délai raisonnable	30 juin 2016	RSE
	Mettre en place des outils de suivi et de collecte des données relatives aux services que rendent les OPA appuyées à leurs membres afin de permettre le renseignement de cet indicateur au niveau du cadre logique.	Mars 2016	
	Caractériser les types d'emplois créés par les MPE/AGR afin de lever les équivoques éventuelles qui pourraient avoir généré des biais dans le dénombrement desdits 'emplois créés'.	Juin 2016	RSE/C/PACER
	Pour les futurs projets, retenir les valeurs cibles des indicateurs d'augmentation de rendements avec des experts externes qualifiés	Continuel	FIDA/Gouvernement
	Mettre en place des outils de vérification de la présence effective auprès des promoteurs des agents des CARDER et lier leur paiement à l'effectivité de cette présence.	Mars 2016	RSE/RAF
	Prendre les mesures adéquates pour le recensement des bénéficiaires du crédit engrais du PACER et la mesure de l'évolution de leurs rendements.	Mars 2016	RSE/C/PACER
	Faire réviser le manuel de suivi évaluation de manière à y définir toutes les variables à mesurer (quantitatives et qualitatives), les niveaux de mesure, les fréquences de la collecte des données ainsi que leur méthode d'analyse permettant de calculer les valeurs des indicateurs retenus dans le cadre logique	Mars 2016	RSE/C/PACER
	Eviter de donner un poids de financement trop important aux SFD pour l'atteinte des objectifs de développement des projets		FIDA/Gouvernement
	Faire reverser par le FNM les fonds non utilisés et mettre en place un calendrier de remboursement du reste des fonds des fonds	PM	
	Mettre en ligne en urgence la base de données informatisée en vue de faciliter la saisie, la consolidation et le contrôle de qualité des données	31 janvier 2016	Coord PACER/FNM
	31/01/2016	Coordonnateur	
Tout mettre en œuvre pour achever la mise à jour du logiciel et de la base de données en fin janvier 2016	31/01/2016	CSE, Cabinet ASH	
Proposer un mécanisme de renseignement continu de la base de données après la réduction du personnel des OPP	31/01/2016	CSE	

	Elaborer et mettre en place au niveau des CARDER des fiches de collecte de données complémentaires sur les OPA	31/01/2016	CSE
	Responsabiliser les CARDER pour la mesure des rendements au niveau des bas-fonds aménagés et des producteurs bénéficiaires du mécanisme d'accès aux intrants négocié avec la CAIA	Continu	Chef projet PACER
	Finaliser avec tous les acteurs (Consortia/coopératives, CAIA, SFD, CARDER) la stratégie de pérennisation de l'approvisionnement en intrants et la rendre opérationnelle	Fin février 2016	C/PACER/Coord/ProCaR/RAF
	Généraliser sur toutes les régions, suivre et documenter la formalisation (contrats) des relations d'affaires entre acteurs des CVA pour favoriser la durabilité des activités des MPE/AGR	Continu	C/PACER/RGSC/R/URA
Durabilité	Intégrer au mécanisme de remboursement du Fonds engrais, pendant l'atelier de validation, les aspects sécurisation du remboursement et participation des IF aux risques	31 janvier 2016	C-PACER/Coord
Aspects fiduciaires	Procéder au paramétrage des nouveaux formulaires de mobilisation des ressources du FIDA	31/01/2016	Coord /Compt /Cabinet
	Solder les comptes des cinq (05) agents qui vont arrêter le 31/12/2015 Transmettre les rapports trimestriels d'évaluation du personnel au FIDA	31/12/2015 15/01/2016	Coord / RAF Coord/RAF
	Prendre en compte dans l'élaboration du PTBA 2016 les éléments indiqués dans la présente revue en matière de PTBA d'achèvement et de clôture	31/12/2015	RAF/RSE
	Procéder au recensement exhaustif de la contrepartie/taxes et régulariser en comptabilité avant l'achèvement du Projet	30/06/2016	Comptable/RAF
	Assurer un suivi de proximité pour que les dotations au titre de la contrepartie de l'année 2016 soient disponibles dans le SIGFIP.	Pour mémoire	Coord/RAF
	Respecter le planning d'arrêté et d'audit des comptes 2015	31/03/2016 / 31/05/2016	RAF/COMPTA

Appendice 4: État d'avancement matériel par rapport au PTBA (y compris indicateurs SYGRI)

Composante/ Sous- composante ou produit	Indicateur	Service	Période : Du 1er janvier au 30 novembre 2015			Progrès effectif global	Objectif fixé au moment de la pré-évaluation	%
			PTBA	Progrès effectif	%			
Composante 1 : Appui au développement des filières								
	Nombre de visite d'échange d'expérience des membres/élus OP		4	3	75	2	10	20
	Nombre de voyage d'étude membres/élus des OP		0	0	-	0	10	0
	Nombre de MPE /AGR ayant reçu une formation générale en CREE et GERME		300	217	72,33	317	600	52,83
	Nombre de visites d'échange effectué entre les MPE		4	3	75,00	8	20	40
	Nombre de visites d'échange effectué entre les groupements AGR		4	3	75,00	5	20	25
	Nombre de participation des MPE et AGR aux foires, expositions, prospections de marchés et séminaires-ateliers dans le pays		3	2	66,67	3	2	150

Facilitation de l'accès au financement	Contribution du PACER au guichet A		375 440 000	282 711 566	75,30	722067860	2 501 782 000	28,86
	Contribution des bénéficiaires au guichet A		72 560 000	148 685 962	204,91	474419052	889 207 000	53,35
	Contribution des IMF au guichet A		280 350 000	99 657 254	35,55	457925403	3 309 535 000	13,84
	Nombre de MPE (Unités semi-industrielles - Jus d'ananas)		0	0	-	10	50	20
	Nombre de MPE (Unités semi-industrielles - séchage d'ananas)		0	0	-	2	25	8
	Nombre de Groupement féminin (Unités traditionnelles de transformation d'ananas)		6	5	83,33	5	25	20
	Nombre de Jeunes (Unités traditionnelles de transformation d'ananas)		9	8	88,89	19	25	76
	Nombre de Groupement féminin (Unités traditionnelles de transformation de soja)		6	0	0,00	21		
	Nombre de MPE (Unités semi-industrielles de soja)		9	0	0,00	8		
	Nombre de Jeunes (Unités traditionnelles de transformation de soja)		6	0	0,00	5		
	Nombre de MPE (Unités semi-industrielles de séchage de fruits et légumes)		6	0	0,00	5	25	20
	Nombre de MPE (Unités semi-industrielles - avancées de production de gari)		6	0	0,00	24	100	24
	Nombre de Groupement féminin (Unités semi-industrielle de production de gari)		6	12	200,00	5	40	13
	Nombre de Jeunes (Unités semi-industrielles de production de gari)		9	1	11,11	5	10	50
	Nombre de Groupement féminin (Unités traditionnelles de production de gari)		9	2	22,22	10	100	10

Nombre de MPE (Unités semi-industrielles - avancées de production de farine de manioc)		3	0	0,00	0	50	0
Nombre de Groupement féminin (Unités semi-industrielles - de production de farine de manioc)		3	0	0,00	4	25	16
Nombre de Groupement féminin (Unités traditionnelles de production de farine de manioc)		3	0	0,00	19	125	15
Nombre de MER de transformation artisanale de riz		18	7	38,89	4	10	40
Nombre de MPE de transformation semi-industrielle du Riz		6	0	0,00	7	15	47
Nombre de Groupement féminin de transformation semi-industrielle du Riz		9	0	0,00	16		
Nombre de Jeunes pour transformation semi-industrielle du Riz		9	0	0,00	5		
Nombre de MPE de production rizicole		9	6	66,67	4		
Nombre de Groupement féminin de production rizicole		15	0	0,00	9		
Nombre de Jeunes (hommes et femmes) pour production rizicole		15	0	0,00	0		
Nombre de MPE de production maraîchère		24	7	29,17	25		
Nombre de Groupement féminin de production maraîchère		18	0	0,00	10		
Nombre de Jeunes (hommes et femmes) pour production maraîchère		16	0	0,00	0		
Nombre de MPE de commercialisation		3	0	0,00	3		
Nombre de Groupement féminin de commercialisation		6	0	0,00	1		
Nombre de Jeunes (hommes et femmes) pour la commercialisation		3	0	0,00	0		
Nombre d'enquêtes diagnostic des MPE et des SAE		1	0	0,00	0	2	0,00
Nombre d'ateliers régionaux d'information sur le PACER		0	0	-	3	3	100,00
Nombre de formateurs SAE formé en module CREE		0	0	-	18	19	94,74

	Nombre de formateurs SAE formé en module GERME		0	0	-	18	19	94,74
	Nombre de MPE suivi et accompagné		400	368	92,00	500	600	83,33
	Nombre de MPE ayant reçu une formation NORMES ET QUALITE		75	0	0,00	420	600	70,00
	Nombre de voyage d'études effectué par les MPE		1	0	0,00	0	4	0,00
	Nombre de voyage d'études effectué par les groupements AGR		1	0	0,00	0	1	0,00
	Nombre de séminaires et ateliers tenus au profit des Unions Communales		4	3	75,00	2	30	6,67
	Nombre de sessions de formation des semenciers maraîchers		0	0	-	1	1	100,00
	Nombre de personnes formées sur les semences maraîchères		0	0	-	32	32	100,00
	Nombre de personnes formées sur les semences maraîchères		0	0	-	28	28	100,00
	Nombre de participation aux foires et expositions		4	2	50,00	2	6	33,33
	Nombre de formation initiale au profit des TS et CA		0	0	-	6	6	100,00
	Nombre de sessions des comités d'approbation		4	3	75,00	15	64	23,44
TAUX D'EXECUTION COMPOSANTE 1					36,88			43,40
Composante 2 : Infrastructures rurales								
	Nombre de km de pistes réalisées		0	0	-	0	250	0
	Superficie de bas-fonds aménagés		128	86,34	67,45	226,84	405	56,01
	Superficie d'infrastructures de soutien à la mise en marché réalisée		0	0	-	6523,3	6 494	100,45
TAUX D'EXECUTION COMPOSANTE 2					67,45			78,23
Composante 3 : Coordination et partenariats stratégiques								
	Audit des comptes		1	1	100,00	5	6	83,33
	Mission de supervision		2	2	100,00	11	12	91,67
	Manuel des procédures administratives, financières et comptables		0	0	-	1	1	100,00

Bénin
 Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER)
 Rapport de supervision - Dates de la mission: du 14 au 30 décembre 2015
 Appendice 4: État d'avancement matériel par rapport au PTBA (y compris indicateurs SYGRI)

	Manuel des opérations techniques	0	0	-	1	1	100,00
	Système de suivi-évaluation	0	0	-	1	1	100,00
	Mission d'évaluation a mi-parcours	0	0	-	1	1	100,00
	Mission d'évaluation finale	0	0	-	0	1	0,00
	Partenariats stratégiques noués	0	0	-	3	20	15,00
	TAUX D'EXECUTION COMPOSANTE 3			100			73,75
	TAUX D'EXECUTION GLOBAL			68,11			65,13

Appendice 5: Aspects financiers: performance financière effective par bailleur de fonds et par composante, et décaissements par catégorie

Table 5A: Financial performance by financier

Financier	Approuvé ('000 USD)	Effectif ('0000 USD)	Déboursements ('000 USD)*	Déboursements en %
Prêt et Don FIDA	17 924,0	17 924,0	15 435,15	86,11
GOVERNEMENT	4 388,0	4 388,0	700,98	15,97
BENEFICIAIRES	2 931,0	2 931,0	985,97	33,64
IF Locales	9 937,0	9 937,0	915,85	9,22
Total	35 180,0	35 180,0	18 037,96	51,27

Montant FIDA conférer LGS au 30 11 2015

Pour la contrepartie Gouvernement 350.935.978 cfa au taux de 1USD=500 fcfa

Pour la contrepartie Bénéficiaires 474.419.052 fcfa au taux de 1USD=500 fcfa

Pour la contrepartie IMF 457.925.403 cfa au taux de 1USD=500 fcfa

Table 5B: Financial performance by financier by component (Actual Expenditures en USD '000)

Composantes	Prêt et Don FIDA			Gouvernement			Bénéficiaires			I F locales			Total		
	Réalloué	décais	%	alloué	décais	%	alloué	décais	%	alloué	décais	%	alloué	décais	%
A. Appui au développement des filières (ADF)	11 676	7 877,61	67,47	1 414,0	173,23	12,25	2498,0	948,84	37,98	9937,0	915,85	9,2	25 525	9 915,53	38,85
B. Infrastructures rurales (IR)	2 956	2 343,05	79,26	2 403,0	141,93	5,91	433,0	37,13	8,58		0,0		5 792	2 522,11	43,54
C. Coordination et partenariats stratégiques	3 292	3 534,34	107,36	571,0	386,71	67,73		0,0			0,0		3 863	3 921,05	101,50
dépenses en cours d'affectation par composantes (DRF 1 et 26)		947,58												947,58	
Avance 2015		732,57												732,57	
Total*	17 924	15 435,15	86,11	4 388	701,87	16,00	2931,0	985,97	33,64	9937,0	915,85	9,2	35 180	18 038,85	51,28

Montant FIDA conférer LGS au 30 11 2015

Pour la contrepartie Gouvernement 350.935.978 cfa au taux de 1USD=500 fcfa

Pour la contrepartie Bénéficiaires 474.419.052 fcfa au taux de 1USD=500 fcfa

Pour la contrepartie IMF 457.925.403 cfa au taux de 1USD=500 fcfa

Tableau 5C: Décaissements Prêt et Don FIDA (en DTS, au 30 novembre 2015)

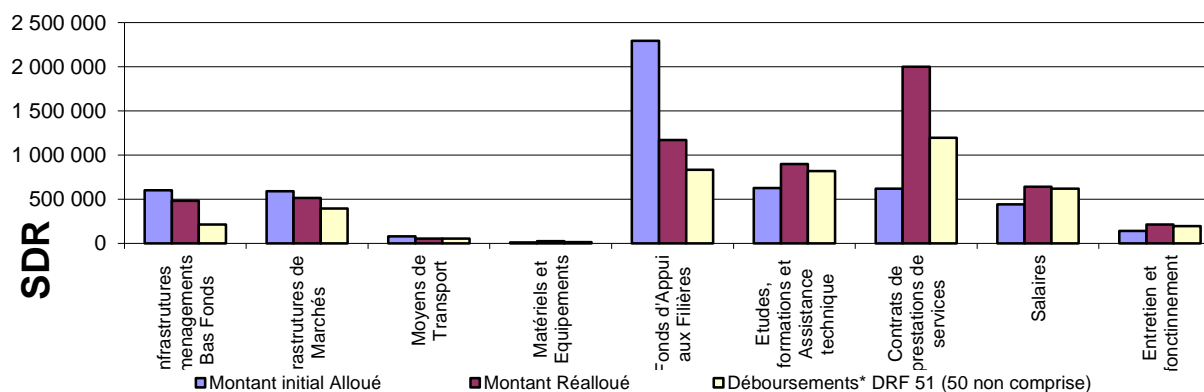
	Catégorie/Description	Montant initial Alloué	Montant Réalloué	Déboursements* DRF49 et 51	DRF 50	Débours total à 51	Solde	Débours sur réel %
I a	Infrastructures Aménagements Bas-Fonds	1 200 000	960 000	423 743,84	74 638,00	498 381,84	461 618,16	44,14
I b	Infrastructures de Marchés	1 180 000	1 030 000	789 958,80	39 114,95	829 073,75	200 926,25	76,70
II	Moyens de Transport	160 000	110 000	107 059,76	-	107 059,76	2 940,24	97,33
III	Matériels et Equipements	20 000	50 000	27 960,66	1 105,87	29 066,53	20 933,47	55,92
IV	Fonds d'Appui aux Filières	4 590 000	2 340 000	1 667 871,12	130 162,16	1 798 033,28	541 966,72	71,28
V	Etudes, formations et Assistance technique	1 250 000	1 800 000	1 636 791,40	135 141,83	1 771 933,23	28 066,77	90,93
VI	Contrats de prestations de services	1 240 000	4 000 000	2 393 644,90	123 992,53	2 517 637,43	1 482 362,57	59,84
VII	Salaires	880 000	1 280 000	1 240 135,58	91 722,77	1 331 858,35	-51 858,35	96,89
VIII	Entretien et fonctionnement	280 000	430 000	393 639,80	26 158,14	419 797,94	10 202,06	91,54
	Non alloué	1 200 000	0	0,00		-	0,00	
	Dépôt initial DRF 1 et 26 bis			614 931,76		614 931,76	-614 931,76	-
	Avance 2015			1 139 120,48	-622 036,25	517 084,23	-517 084,23	
	Total	12 000 000	12 000 000	10 434 858,10	0,00	10 434 858,10	1 565 141,90	86,96

* au 30 Nov 2015 jusqu'à DRF 51

TAUX DE RECONVERSION= 1DTS=813,8393 FCFA pour l'Avance sur PTBA de 2015 (927 millions FCFA) et 1\$USD=575,2676

Taux appliqué à la DRF 50 et 1DTS=764,4932 FCFA ; 1USD=465,4900 FCFA pour la part récupérée de la DRF 51

Figure 1: **Décaissement du prêt/don du FIDA, comparaison entre les allocations initiales et révisées et les décaissements effectifs.**



Appendice 6: Application des dispositions de l'accord de financement: état d'avancement

Section	Disposition	Date butoir de l'action/objectif	Niveau d'exécution/date	Etat d'avancement	Observations
Section 2.03 b « Montant compte spécial prêt/don »	Le montant du compte spécial du prêt et du don s'élève à l'équivalent en FCFA de 700.000 USD qui pourra être augmenté à l'équivalent en FCFA de 1 400 000 USD	Pour mémoire	Conforme	conforme	Le montant initial du compte spécial de 325 millions a été porté une première fois à 673 millions et une deuxième fois à 1.6 milliards en janvier 2015
Section 3.02c « PTBA »	L'emprunteur veille à ce que le projet de PTBA soit transmis au fonds pour commentaires et approbation, 30 jours au plus tard avant le commencement de l'année du Projet considérée	31/01/2016	A mettre en conformité	A mettre en œuvre	Le PTBA 2015 a été présenté au FIDA en deuxième soumission le 27/03/2015. Le PTBA 2016 a déjà été soumis au CNP et le Projet est en train de prendre en compte les observations du CNP – PF. Le document sera finalisé en début janvier et transmis au FIDA.
Section 3.04 b ii « contrepartie numéraire »	La contribution de l'emprunteur à hauteur de la somme en FCFA équivalente à un 1 842 940 USD	Pour mémoire	A mettre en conformité	En cours	La contrepartie numéraire mobilisée est de 309 926 464, représentant 33,63% de ce qui est attendu en la matière
Section 4.02 « rapport d'activité »	L'agent principal du Projet soumet au fonds des rapports d'activités sur l'exécution du Projet.....dans les trois mois suivant la fin de chaque période d'exécution de six mois	30/09/2015	conforme	conforme	Le rapport annuel 2014 a été transmis au FIDA en juin 2015 et le rapport SYGRI le 29/03/2015 Le rapport du premier semestre 2015 a été envoyé au FIDA le 27/07/2015
Section 5.01 « Etats financiers »	L UCP prépare chaque année les états financiers.et l'agent principale du Projet les présente au fonds dans les trois mois suivant la fin de chaque année fiscale	31/03/2016	A mettre en conformité	A mettre en œuvre	Les états financiers 2014 et les annexes ont été transmis au FIDA le 17/03/2015. Ceux de 2015 seront transmis au FIDA avant le 31/03/2016. Le planning d'arrêté et d'audit des comptes 2015 prévoit une date d'envoi le 15/03/2016.
Section 5.02 « rapports d'audit »	Transmission des rapports d'audit dans les six mois suivant la fin de chaque année fiscale	30/06/2016	A mettre en conformité	A mettre en œuvre	Le rapport définitif de l'audit des comptes 2014 a été transmis au FIDA 27/06/2015. Le planning d'arrêté et d'audit des comptes 2015 prévoit une date d'envoi le 31/05/2016.

Appendice 7: Gestion des savoirs: apprentissage et innovation

Apprentissage

Le concept de consortium-filière que le PACER a opérationnalisé est une innovation qui consiste en la mise en place d'un réseau composé d'une part, d'une entreprise transformatrice ou exportatrice de produits agricoles ou d'une organisation paysanne, appelée « tête de pont » et d'autre part, de producteurs ou de groupements de producteurs, fournisseurs de matière premières à la tête de pont ; l'intérêt pour ces derniers étant de pouvoir bénéficier des intrants (engrais notamment) mis en place par le Projet par le biais de la tête de pont, en vue de favoriser l'amélioration des rendements. Six (6) consortia ont été opérationnels dont trois (3) dans la filière ananas, deux (2) dans la filière riz et un (1) dans la filière maraîchage et ont permis au projet de mettre en place 964,7 tonnes d'engrais. A l'étape actuelle, une réflexion est en cours pour définir la stratégie de pérennisation du système d'approvisionnement et de distribution des intrants au sein des consortia mis en place.

Une autre innovation découle de l'organisation récente par le Projet (août-octobre 2015) de salons réunissant les acteurs (fournisseurs de semences, producteurs, transformateurs, commerçants, SFD) des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) d'une même filière, dans les différentes régions du pays, l'objectif étant de contribuer au développement de relations d'affaires durables entre acteurs d'une même CVA dans la perspective du désengagement du projet. L'effet immédiat actuellement enregistré réside dans la formalisation (sur base de contrats) des relations de proximité entre producteurs, transformateurs et commerçants qui commencent par prendre corps (comme en témoignent les nouvelles relations mutuellement bénéfiques qui commencent par se développer entre les groupements de producteurs de paddy, les étuveuses de riz et les commerçantes de riz étuvé dans la commune de Boukombé). Les témoignages forts des producteurs et des transformatrices engagés dans ces relations de proximité méritent que cette initiative soit encouragée, suivie, documentée et généralisée.

L'introduction du tricycle comme solution aux difficultés évoquées par les MPE et AGR en matière de transport de leurs produits agricoles en milieu rural s'est révélée être un succès inattendu. En effet, dans les milieux ruraux reculés du Bénin, l'inexistence de véhicule de transport de marchandises oblige les ruraux à acheminer leurs produits des champs et/ou des maisons vers les marchés à pieds (comme de véritables portefaix) ou à bicyclettes ou mieux à motos à deux roues, tous modes de transport n'autorisant que des flux physiques de faibles quantités. En autorisant l'acquisition de tricycles par les MPE et AGR dans le cadre de la mise en œuvre de leurs microprojets, le projet avait quelques doutes dans l'efficacité d'une telle solution, et ce pour deux raisons : d'une part, la robustesse de ce nouveau type de moto était jugée de douteuse (à tort) et d'autre part, la capacité des MPE/AGR à en assurer un bon entretien et une bonne gestion a été sous-estimée. Fort heureusement, il se révèle sur le terrain qu'il s'agissait d'une merveilleuse alternative. Les témoignages de plusieurs MPE/AGR à travers le pays (à l'image de dame Tchétékoua Suzanne et du sieur Sanhongou Séidou à Nanagadé (Cobly) sont révélateurs de ce succès et méritent d'être suivis, encouragés et documentés.

Innovation: décrire toute innovation intéressante notée lors de la supervision

En termes d'apprentissages, des leçons ont été apprises de l'exécution du PACER. On peut citer : (i) la nécessité de procéder dès le début d'un projet à une bonne identification des bénéficiaires pour éviter de tomber dans les travers que constituent les mauvais ciblage qui surviennent en cours de mise en œuvre des projets (cas de certains MPE bénéficiaires du PACER ayant déjà migré de la catégorie des vulnérables mais qui ont reçu le même type d'appui que les vulnérables ; cas des jeunes de Toffo appelés à produire sur un site qui est plutôt une propriété de l'institution financière devant cofinancer leurs microprojets ; cas des femmes du site maraîcher de Dangban-Sèdo qui sont plutôt trop vieilles, etc..) ; (ii) la nécessité de concevoir une procédure légère de sélection des microprojets, contrairement à la complexité/lourdeur du processus de sélection des MiP constatée dans le cadre du PACER) ; (iii) la précaution de définir clairement pendant la conception d'un projet, les normes standards d'évaluation des besoins matériels des promoteurs à financer, le PACER ayant souffert de l'inexistence de tels standards ; (iv) la prudence à analyser de façon réaliste les conditions d'engagement des institutions financières à financer l'agriculture, eu égard à la déception majeure qu'a constitué la réticence des systèmes de financement décentralisé de la place à participer au financement des microprojets des MPE/AGR ayant soumis leurs dossiers au fonds d'appui aux filières ; (v) la précaution de limiter à l'essentiel, les partenaires opérationnels, un trop grand nombre d'opérateurs partenaires étant source de dispersion d'énergie du personnel du projet dans les tâches administratives liées à la gestion de ces partenariats ; (vi) la prudence de définir clairement avec les bénéficiaires et les collectivités locales, le mode de gestion des infrastructures économiques communautaires préalablement à la réalisation des ouvrages et ce, afin d'accroître les chances d'une pleine utilisation desdites infrastructures, le contraire ayant conduit par endroits à un faible taux d'occupation des infrastructures réalisées par le PACER ; (vii) une bonne organisation des acteurs des chaînes de valeurs facilite la gestion des intrants en direction des petits paysans (comme le démontrent la stratégie de consortiums-filières développée par le projet) ; (viii) des contractualisations de proximité entre producteurs, transformateurs et commerçants constituent des précurseurs de la durabilité des relations d'affaires entre acteurs d'une même filière (comme en témoignent les nouvelles relations mutuellement bénéfiques qui commencent par se développer entre les groupements de producteurs de paddy, les étuveuses de riz et les commerçantes de riz étuvé à la suite des salons CVA organisés par le projet) ; (ix) la nécessité d'encourager les visites d'échanges d'expériences entre bénéficiaires comme moyens d'apprentissage entre paysans et de développement de relations d'affaires.
